

La Roche-sur-Yon le 4 Juin 2003

Conseil Municipal, contrôle
Interne de la Légalité – GC/CC/VM

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MAI 2003 PROCES VERBAL

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE remercie les nombreuses personnes présentes pour cette séance du Conseil Municipal. Il rappelle que l'ensemble des séances est ouvert à tous et que les élus seraient très heureux s'il y avait autant de public lors de toutes les réunions du Conseil Municipal.

Il indique que cette séance décentralisée constitue une première à La Roche-sur-Yon, puis rappelle le formalisme institutionnel, en rappelant que seuls les élus peuvent intervenir en séance. Cette dernière sera donc suspendue lors des prises de parole des intervenants extérieurs. Il souligne la participation à la réflexion sur le quartier de la gare des deux Présidents des associations de quartier de Forges et du Pont Morineau, M. BLANCHARD et Mme FRUIT. La séance est suspendue pendant le mot d'accueil de M. BLANCHARD.

Sur proposition de **M. LE MAIRE**, le Conseil désigne A. LEBOEUF comme secrétaire de séance. Les procès-verbaux des séances du 26 mars et 15 avril 2003 sont soumis à l'approbation du Conseil.

J.L. BATIOT fait l'intervention suivante :

« Premièrement, **M. LE MAIRE**, pouvez-vous nous confirmer que le procès-verbal du Conseil du 15.04.2003 retranscrit fidèlement la teneur des interventions ? Dans ce cas, cela me conduit à vous poser une deuxième question :

A quelle page et à quelle ligne trouve-t-on une intervention d'un élu de la Roche Claire, d'une part, qui mette en cause gravement les personnels municipaux ; d'autre part qui jette la suspicion sur les capacités et les intérêts des agents municipaux ?

Si vous ne pouvez pas nous indiquer précisément quand, comment et lequel des élu-e-s de notre groupe aurait tenu de tels propos, nous ne pourrions que constater qu'aucun élément réel et sérieux ne vous permettait de soutenir les accusations écrites dans votre courrier adressé aux personnels municipaux du 30 avril 2003.

Nous devons donc considérer que ce courrier constitue un acte de diffamation à notre égard et nous agirons en conséquence ».

M. LE MAIRE rappelle que seuls les procès-verbaux sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal et demande donc s'il y a des observations sur le contenu des procès-verbaux auquel cas elles seront intégrées au document. Les membres du Conseil ne formulant aucune observation, les procès-verbaux sont adoptés.

J.L. BATIO constate que M. LE MAIRE n'a pas répondu à son interrogation. **M. LE MAIRE** indique qu'il y répondra dans un autre lieu. Il assume la responsabilité du courrier évoqué par J.L. BATIO.

M. LE MAIRE donne lecture des pouvoirs :

Robert PINEAU	à	Gilles BOURMAUD
Christiane BROCHARD	à	Monique RODDE
Joël SOULARD	à	Charles BOURGOIN
Madeleine DAVID	à	Françoise ORCEAU (questions 2 à 41)

ABSENT : René MAIGNÉ

M. LE MAIRE indique que le déplacement du Conseil Municipal à la Maison de quartier de Forges permet de restituer un travail important réalisé avec un grand nombre de personnes.

1 - Quartier de la Gare – Bilan de la concertation et approbation de l'étude de mise en cohérence

Rapporteur : P. REGNAULT

P. REGNAULT fait la déclaration suivante :

« Il y a un peu plus d'un an nous lançons ici la réflexion sur le plan de cohérence du quartier de la gare. C'est un symbole fort de la conclure ici même, par la présentation et le vote de ce plan. Il marque aussi que ce lieu, comme la maison de quartier du Pont Morineau, sont des lieux essentiels de la vie sociale yonnaise. C'est pour nous municipalité l'occasion de reconnaître le travail capital pour la ville et ses habitants des bénévoles et professionnels des maisons de quartier.

UN QUARTIER A LA VEILLE D'UNE MUTATION ESSENTIELLE...

Le quartier de la gare, adossé à la voie ferrée d'un côté et limité par les boulevards de l'autre, est à la veille d'une grande mutation. Tout le monde le sait, tout le monde le sent. Deux faits qui le confirment :

- Premièrement, 25,70 ha - 257.000 m² - de friches ou espaces sont devenus disponibles. C'est, avec près de 20 % de la surface totale du quartier, un espace exceptionnel à deux pas du centre ville qu'il faut valoriser.
- Deuxièmement : pas moins de 9 projets importants vont concerner le quartier dans les 15 ans à venir. Importants pour le quartier et la ville, ils le sont souvent pour le Pays et le département. Ils vont, par exemple, du transfert de la maison de quartier du pont Morineau, à l'électrification de la ligne SNCF, à la modernisation de la gare TGV de Vendée, à la suppression du passage à niveau de Forges. Le total représente plus de 150 Millions d'Euros, soit + d'un milliard de francs !

Ces deux faits : espaces disponibles et projets conséquents sont une vraie perspective pour la ville. Ils doivent être une chance pour le quartier et ses habitants. Ils lui donneront de toute façon une plus grande attractivité.

NOUS AVONS FAIT LE CHOIX DE L'IMPLICATION DES HABITANTS

Nous aurions pu pour ces multiples projets, au fur et à mesure qu'ils se présentaient, conduire les études opérationnelles nécessaires de façon tout à fait classique.

Nous avons préféré organiser la réflexion en amont, recenser les enjeux nouveaux, situer le quartier dans la ville et le territoire qui l'entoure, raisonner à long terme, en un mot anticiper et définir de nouveaux équilibres et de nouvelles perspectives pour le quartier et ses habitants, ses acteurs.

Nous aurions pu, une fois ce choix fait, conduire une étude avec un bureau d'étude, les services et les élus en nous contentant d'une bonne concertation, comme cela se fait habituellement.

Nous avons préféré aller plus loin et considérer dès le début, que face à des projets et des enjeux aussi importants pour la ville et le quartier, les habitants devaient être plus largement associés à la réflexion.

A côté des élus et des services, des partenaires qui ont des projets pour la ville, des bureaux d'études qui sont là pour nous aider et nous éclairer, les habitants ont eux aussi des arguments à faire valoir :

- Ils connaissent le quartier plutôt mieux que tous les autres,
- Ils sont aussi des acteurs et des partenaires de la ville,
- Ils sont plus que d'autres intéressés par ce qui va se passer.

Ils peuvent contribuer avec les autres acteurs, autant que les autres, à faire la synthèse entre des tendances qui peuvent paraître contradictoires. C'est en effet l'un des enjeux du projet. Par exemple :

- Comment conserver le calme aux quartiers résidentiels mais disposer aussi d'animations et d'espaces de loisirs adaptés ?
- Comment avoir un quartier où il fait bon vivre mais voir aussi s'implanter de nouveaux services comme il en faut à proximité d'un centre ville et d'une gare ?
- Comment accepter le passage de nombreux « visiteurs » à deux pas du centre ville et de la gare tout en souhaitant une bonne maîtrise des flux de circulation ?

LE RENOUVELLEMENT URBAIN UNE NOUVELLE DEMARCHE... DIFFICILE MAIS « PRODUCTIVE »

C'est à cette tâche que l'on s'est tous attelé. Notamment, le comité de projet où TOUS les volontaires du quartier qui le souhaitaient - 29 - ont pu, avec les mêmes éléments que les élus, s'informer, réfléchir, débattre, travailler, proposer.

Ce qui a été entrepris est nouveau. Réfléchir à l'évolution d'un quartier à long terme est complexe, décapant, parfois déstabilisant. Nous avons TOUS plus l'habitude de traiter de questions immédiates, de projets imminents. Bien sûr ils doivent être pris en compte. Le stade, la DDAF, la Gendarmerie vont démarrer. Il a fallu intégrer ces projets à notre réflexion. Mais c'est plus largement qu'il nous a fallu réfléchir autour de 3 axes :

- Premièrement : l'accessibilité et les déplacements
- Deuxièmement : les liaisons douces et l'espace public
- Troisièmement : la mutation, la densification et la diversification du tissu urbain.

Ce travail a été difficile. Il a fallu apprendre ensemble cette démarche si particulière du renouvellement urbain, ne pas se piéger dans des questions immédiates, légitimes mais qui ne peuvent avoir de réponses opérationnelles que si, au préalable le cadre général a été tracé.

Engager un renouvellement urbain ne se fait pas en dehors du réel et nécessite que les possibilités juridiques et financières existent au moins à moyen terme. Parler, par exemple, de restructuration des HLM, notamment de l'immeuble Branly n'a d'intérêt que si l'OPDHLM prévoit, à court ou moyen terme, de l'inscrire dans ses études, ses projets et son budget. C'est heureusement le cas. La libération possible du foncier, elle aussi, est une condition nécessaire pour avancer. Tous les fonciers inutilisés ne sont pas disponibles. Le Plan de cohérence tient compte de tout cela.

Ce plan, c'est d'abord un cadre, un guide pour l'action qui nous servira de référence au fil des années, à nous et aux différents acteurs de la ville et du quartier. Ce travail de concertation qui a été conduit jusqu'au bout, malgré et grâce à toutes les interrogations, critiques, propositions, a été riche, passionnant et surtout PRODUCTIF. Le projet présenté ne serait pas celui-là sans l'apport de tous.

Ce groupe d'une soixantaine de personnes, élus, techniciens, habitants, qui a porté ce projet, ne l'a pas fait pour lui. Tout comme il n'aurait pas été bon qu'il soit réfléchi sans une représentation des habitants, il ne serait pas bon, compte tenu de la forte participation à toutes les réunions, que ce projet soit voté en leur absence. C'est le sens, le seul, du déplacement exceptionnel du Conseil Municipal ici à Forges.

Je veux donc remercier tout le monde, techniciens du SPOT, des services, des bureaux d'études, élus, habitants avec - c'est vrai - une mention spéciale pour le comité de projet qui a beaucoup « phosphoré », nous a tous fait « transpirer », mais nous a aussi beaucoup « inspirés » !
Merci ».

Un film présentant le quartier de la gare est diffusé. P. REGNAULT souligne la richesse et la diversité du quartier. Il commente un diaporama qui présente le plan de cohérence.

1 – Pourquoi un plan de cohérence

Ce quartier s'est construit avec l'arrivée du train. Il a constitué une 1^{ère} zone d'activités économiques (CAVAC, Eleveurs Vendéens...) pour la Ville.

Aujourd'hui, il regroupe un ensemble de bureaux conséquent. Il constitue également un quartier charnière, entre Ville et campagne où il y existe d'importantes friches.

Ex : la friche CAVAC (2 hectares)
la friche ZOLA (13 ha dont 9 ha appartenant à RFF)
la friche Eleveurs Vendéens (2,27 ha)
auxquelles s'ajoutent des espaces ferroviaires disponibles à proximité du centre ville.

Il existe des projets importants pour le quartier :

- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Le stade Henri Desgrange
- La ZAC ZOLA
- La Gendarmerie
- La suppression du passage à niveau de Forges
- Le pôle Multimodal
- La gare TGV avec l'électrification de la ligne
- La requalification du patrimoine HLM

2 – Qu'est-ce qu'un plan de cohérence ?

→ Un document d'orientation :

- Pour se donner une vision à moyen et long terme du quartier dans la Ville et le territoire qui l'entoure
- Pour établir une stratégie la plus claire possible pour l'avenir
- Pour construire un guide pour l'action qui permet d'accompagner le redéploiement économique et social du quartier

→ Un cadre souple pour des aménagements futurs (voiries, liaisons piétonnières et cyclables, espaces publics, espaces verts, équipements publics, projets immobiliers) qui doit laisser des marges pour des évolutions possibles.

→ Organiser la cohabitation des activités humaines.

3 – Quelle concertation ?

→ Un comité de pilotage avec les différents partenaires de la Ville (Département, Région, OPDHLM, SNCF, RFF, DDE, STY, Caisse des Dépôts et Consignations) pour fédérer les projets.

→ De nombreuses réunions publiques.

→ Un comité de projet qui réunit une trentaine d'habitants volontaires (qui ont apporté leur connaissance du quartier, leur expertise et ont ainsi enrichi la réflexion des élus et techniciens).

→ Des consultations diverses (lors de la quinzaine de l'urbanisme, sur le site Internet, des visites et rencontres avec des personnes ressources, des associations, des permanences d'élus et de techniciens).

→ Des articles dans la presse.

4 – Les axes du plan

Le plan devait obéir aux objectifs suivants :

- Faire émerger un quartier cohérent, fier de son histoire et intégré à la Ville
- Préserver et valoriser la qualité résidentielle du quartier
- Développer une croissance urbaine diversifiée et équilibrée : logements, entreprises, services et équipements publics etc.....
- Renforcer son attractivité par l'aménagement d'espaces de loisirs et de détente.

Ces objectifs s'avèrent complémentaires et indissociables. Il a donc fallu établir un guide d'actions autour de 3 axes :

- *L'accessibilité et les déplacements :*

→ Une nouvelle hiérarchie des voies pour :

- préserver la qualité résidentielle du quartier
- maîtriser la vitesse des automobiles
- éviter les conflits d'usage
- reconfigurer une voirie intermédiaire
- requalifier les grands boulevards en voies urbaines
- tenir compte de la suppression du passage à niveau de Forges

→ Réorganisation et nouvelle offre de stationnement (le long des grandes voiries requalifiées, vers le stade, vers la gare)

→ Amélioration de la desserte en transports collectifs (avec la suppression du passage à niveau de Forges, la création du pôle d'échange, la prise en compte des nouveaux habitants).

- *L'espace public et les liaisons douces :*

→ Aménager des espaces utilitaires et de promenades

Il est nécessaire de :

- conforter le réseau de liaisons cyclables en particulier le long du Boulevard Leclerc
- créer des cheminements végétalisés pour piétons....
- ouvrir le quartier sur le futur parc de la Brossardière

→ Valoriser l'espace public :

- requalifier des espaces de stationnement
- renforcer la présence végétale (voiries, liaisons douces, quartier Zola, espaces interstitiels...)
- améliorer le paysage urbain (mobilier, enseignes, réseaux aériens)

- *La mutation, densification, diversification du tissu urbain :*

Il faut :

- constituer une offre diversifiée de logements (petits collectifs, maisons de ville, locatif et accession...).
- conforter les équipements collectifs (scolaires, sportifs, associatifs, sociaux, culturels, parcs...).
- adapter les activités actuelles aux besoins des nouveaux habitants (Zola, Gendarmerie) et des nouveaux employés.

5 – Les opérations engagées

- *La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt :*

La séance est suspendue de 18H45 à 18H55 durant l'intervention de M. ANGOTTI (directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt) et M. PLACIDE (chef de projet) pour la présentation du projet de construction de la DDAF et de la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

- *La réhabilitation du stade Henri Desgrange :*

Y. ROULEAU présente le projet. Le stade constitue une caractéristique du quartier, avec une histoire conséquente. Les grands axes du projet prévoient :

- La rénovation de la tribune sud qui va passer de 1500 à 4410 places assises et couvertes.
- La rénovation de la tribune nord qui sera entièrement rénovée avec 630 places assises.
- La reprise du revêtement de la piste vélodrome (sur le modèle de la piste de Rennes) en enrobé drainant.
- L'installation de la vidéosurveillance (option choisie par la Ville pour supprimer les grillages, sur les recommandations de la 5040 places assises et couvertes.

Y. ROULEAU rappelle quelques éléments financiers :

- Coût du projet : 8.300.000 €
 - Participation d'autres collectivités :
 - * Etat (fonds national de développement du sport) : 457.000 €
 - * Région : 750.000 €
 - * Département : 750.000 €
- Soit 23,60 % du coût total

Il reste donc à la charge de la Ville : 6.346.000 €

Les travaux sur le stade commenceront en septembre 2003 et finiront en septembre 2004. L'installation du chantier débutera dès le mois de juin avec le déménagement de préfabriqués, la démolition de 2 maisons acquises par la Ville et l'aménagement du boulevard Réaumur.

Les compétitions sont cependant maintenues pendant la saison 2003 / 2004 avec un accès perturbé puisqu'il se fera par la rue Villebois-Mareuil et la rue du Vélodrome. La rue de St André sera consacrée à l'entrée sportive.

La séance est suspendue entre 19H00 et 19H05, pendant l'intervention de M. THOMAS, responsable de l'aménagement pour la société Espaces Ferroviaires, qui explique le rôle de sa société dans l'aménagement de la zone.

- *L'aménagement des voies :*

M. NARROO présente les projets de voirie existants, indiquant que l'objectif n'est pas de créer une nouvelle entrée de Ville, mais une liaison urbaine. Le projet de passage à niveau de Forges prévoit :

- un passage souterrain permettant aux habitants de l'est du quartier de Forges d'avoir accès aux commerces, situés rue J. Cartier.
- un passage souterrain piétons + 2 roues
- la continuité d'aménagement des boulevards L. Blanc et D. Papin

6 – Le cas du pôle Gare

P. REGNAULT présente les objectifs du projet :

- conserver l'axe visuel central
- avoir un nouveau franchissement des voies (la passerelle actuelle ayant une durée de vie limitée)
- intégrer un pôle multimodal et une « Gare ouest »
- prévoir la modernisation de la gare TGV
- moderniser le franchissement des voies, la nouvelle passerelle au Sud apparaît comme la seule solution possible. Elle devrait être rendue possible grâce à la démolition de l'ancien centre de tri postal.
- prévoir un pôle d'échanges de voyageurs (trains, transports collectifs urbains, interurbains, taxis, loueurs, deux-roues et piétons)

7 – Les actions à engager

- *Ouverture du parc de la Brossardière sur le Nord :*
 - aménager des promenades liant lieux de vie et de loisirs
 - réaliser une esplanade pour piétons dans le prolongement direct du square des Forges
 - aménager en parcs et jardins les espaces situés en cœur d'îlot pour une meilleure qualité urbanistique au pied des immeubles
 - ouverture de l'immeuble Branly
- *Ouverture du parc vers le Sud :*
 - prolonger l'espace paysager de la Brossardière
 - lier promenades, lieux de vie et espaces de loisirs
 - intégrer le pôle piscine-patinoire
 - améliorer les espaces publics aux abords de la piscine-patinoire
 - aménager le boulevard Arago
 - réaliser un accès central supplémentaire au Parc de la Brossardière
 - Assurer la liaison entre le parc de la Brossardière et la rue de St-André
- *Urbanisation des anciens terrains de la CAVAC :*
 - Objectifs :
 - revaloriser l'image du quartier
 - compléter le maillage urbain
 - proposer une offre de logements et de bureaux
 - Principes :
 - maisons de ville de part et d'autres de la voie à créer vers la rue Lansier
 - programme mixte de logements / bureaux
- *Aménagement du boulevard Arago et de la place Marconi :*
 - Objectifs :
 - circulation apaisée
 - liaisons douces favorisées
 - espaces publics requalifiés
 - Principes :
 - chaussées, trottoirs, pistes cyclables recalibrés
 - passages piétons sécurisés
 - gestion du stationnement
 - mobilier urbain homogène
 - place accessible
 - recréer l'espace Marconi

- *Secteur de Forges :*

- Objectifs :

- circulation apaisée
- liaisons douces favorisées
- Forges désenclavé
- ouverture sur le Parc

- Principes :

- recalibrage des chaussées et trottoirs
- gestion du stationnement
- prolonger voies et impasses
- square ouvert sur le boulevard Branly
- résidentialisation HLM
- zone 30

- *Place de Coubertin :*

- Objectifs :

- améliorer l'image du quartier
- rationaliser le stationnement

- Principes :

- création d'un espace vert
- création d'un mail planté
- création d'une voie pour assurer la desserte de la nouvelle gendarmerie

En conclusion, **P. REGNAULT** indique que le plan de cohérence du quartier de la Gare constitue un guide pour l'action. Premier renouvellement urbain de la Ville, il doit intégrer le quartier à la Ville, organiser sa modernisation, tout en prenant en compte les projets des acteurs de la Ville. C'est donc un cadre pour agir dans le temps. Il prévoit l'ouverture du quartier sur le futur parc de la Brossardière, une accessibilité et des déplacements organisés avec des espaces publics et des liaisons douces améliorés. Il permet également la recherche d'un équilibre entre urbanisation des friches et revalorisation des espaces publics.

P. REGNAULT remercie tous ceux qui ont contribué à ce projet, à ce travail collectif.

Après avoir remercié les différents intervenants, **M. LE MAIRE** rappelle que ce projet ne concerne pas seulement des dossiers à moyen et long termes, mais aussi des réalisations conséquentes et valorisantes qui doivent être engagées dès le mois prochain.

Il souligne le rôle du comité de projet qui se réunit en groupe de volontaires, particulièrement sensibilisés, pour enrichir le dossier et qui a constitué une représentation légitime du quartier.

La séance est suspendue entre 19 H 20 et 19 H 25 pendant l'intervention de M. GUILLET, représentant du comité de projet.

Pour **M. LE MAIRE**, la séance du Conseil Municipal ne clôt pas cette démarche. En effet, les décisions prises par le Conseil sont issues d'un long processus et sont l'expression de la démocratie. Il est désormais nécessaire d'engager une démarche de suivi.

J.L. BATIOU fait la déclaration suivante :

« Qu'est ce que c'est que le quartier de la Gare ?

C'est la question que je me suis d'abord posée, la première fois que nous avons discuté de ce projet. En effet, pour les yonnais le périmètre concerné c'est celui du quartier des Forges et celui du quartier du Pont Morineau ; alors pourquoi les regrouper et pourquoi les rebaptiser ? Au départ vous avez justifié cette démarche par l'ambition, je cite, « de faire naître une identité commune valorisante, une ambition née, du constat que ce quartier, et en particulier le quartier

des Forges, souffre d'une image négative, qui véhicule de nombreux préjugés qui en font un lieu stigmatisé ». Cette image négative, je n'ai pas l'intention de la nier ; je me souviens qu'on me l'a envoyée à la figure quand j'étais enfant et adolescent, je me souviens que plus tard mon fils en parlait quand nous habitions encore le quartier. Mais puisque nous sommes ici, je voudrais prendre le temps de témoigner, témoigner que ce quartier populaire avec ses problèmes indéniables, c'est aussi un lieu d'une grande richesse humaine, et qu'aujourd'hui, avec le recul, je considère comme une chance d'y être né, d'y avoir grandi et surtout d'y avoir bénéficié d'une éducation à la citoyenneté et à la solidarité, dont l'adulte que je suis devenu, se sent redevable. Ainsi, je me souviens qu'à la fin des années 70 on parlait déjà du passage à niveau et surtout de ses nuisances et des problèmes de circulation. Qu'à l'époque, devant l'indifférence de l'ancienne municipalité qui devait considérer qu'il n'y avait pas assez de ses électeurs de ce côté-ci du rail, des habitants ont créé une association pour défendre leurs intérêts. Très vite l'ADIQNO est devenu une véritable association de quartier, un lieu de débat et d'action au service de tous. Je me souviens aussi des apéros du dimanche matin où j'accompagnais souvent mon père, dans le sous-sol de l'église Ste Bernadette, un vrai forum hebdomadaire. Je me souviens d'y avoir commencé mon éducation politique, en écoutant des militants communistes et des militants d'extrême gauche débattre de la question du syndicat unique au Portugal en 75, en écoutant des militants chrétiens s'interroger avec le curé sur la légitimité de la violence en politique dans des situations aussi injustes que celle de l'Afrique du Sud. Je me souviens encore du méchoui avec les rouleaux de printemps en entrée et la gâche au dessert pour le repas de fin d'année du groupe d'alphabétisation des adultes, un vrai échange culturel. Je me souviens aussi, que si nous sommes ici ce soir, dans cette salle, sur ce terrain, c'est parce qu'une manifestation de plusieurs centaines de personnes a défilé dans les rues du quartier derrière une banderole où était inscrit "nous voulons un centre social avant un centre commercial". Et j'espère que vous vous souvenez, monsieur le Maire, que votre premier fauteuil, vous le devez pour une bonne part, à l'action de ces yonnais, ici ou ailleurs, engagés dans ces mouvements d'éducation populaire et de solidarité. Alors aujourd'hui si il faut changer de nom pour un nouveau départ, pourquoi pas ? Les habitants ont déjà montré qu'ils étaient prêts à se mobiliser pour améliorer leur qualité de vie. Mais encore faut-il pour cela, leur proposer un cadre clair, lisible et cohérent ; nous considérons que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Pour une véritable concertation, il ne suffit pas d'aligner les visites, les permanences, les rencontres, les articles, et une énième instance consultative. Si vous avez vraiment l'intention de promouvoir un nouveau grand quartier, si les véritables enjeux sont à l'échelle du quartier de la Gare, il faudrait arrêter de jouer à couper et à redécouper la ville au gré de vos besoins en communication. Dans le cas présent, le quartier des Forges relève du conseil de quartier de St André et du Val d'Ornay, le quartier du Pont Morineau, lui, relève du conseil de quartier du centre ville. En fait ce n'est pas très grave, cela fait seulement apparaître ces conseils de quartier pour ce qu'ils sont : des coquilles vides. Cette concertation elle portait sur quoi ? Pas sur les détails, puisque nous en sommes encore au stade de la mise en cohérence de grands projets à long terme. Pas plus sur les grandes orientations, puisqu'elles sont décidées depuis longtemps. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que des membres du comité de pilotage se soient interrogés sur l'utilité de leur travail lors de leur réunion de février dernier. Le manque de cohérence il apparaît également sur le fond du dossier, les grandes orientations sont en contradiction avec la politique que vous menez depuis longtemps. La suppression du passage à niveau des Forges est liée à l'arrivée du TGV, le vrai ; nous souhaitons un développement du rail dans le cadre du service public, un transport parmi les moins polluants et parmi les plus accessibles à tous les habitants quelque soit leur âge ou leur revenus. Pour le conforter et augmenter ses avantages, nous pensons aussi qu'une nouvelle gare facilitant les connexions avec les autres transports, en particulier les transports en commun, profitera à tous les yonnais. Dans la politique urbaine de la Roche ce doit être une priorité, et donc une priorité budgétaire ; ce choix il implique de ne pas gaspiller l'argent public pour un aéroport qui ne sera

réservé qu'à quelques patrons et quelques touristes aisés. En 2001, lors de la discussion du POS, nous avons du subir vos sarcasmes parce que nous voulions donner la priorité à une stratégie de reconversion des friches industrielles en zones de vie, la priorité à une revitalisation du centre-ville et des quartiers proches. Vous défendiez alors une politique d'extension de la ville en tache d'huile, une extension sans fin au détriment de l'espace rural, une politique où notre ville ne pourrait que grossir, grossir, telle la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf. Pour notre part nous restons cohérents en choisissant une politique de renouvellement urbain du tissu existant, favorisant la mixité sociale et des fonctions. Par ailleurs, dans le projet présenté ce soir, vous soulignez avec raison l'importance des petits pôles commerciaux de proximité pour revitaliser un quartier. Mais comment le concilier avec votre politique commerciale qui favorise les grandes surfaces en périphérie, qui fait de La Roche la première ville de France pour les grandes surfaces ce que vous allez encore aggraver avec l'ouverture des flâneries-bis. Ce modèle de développement qui n'a rien de durable, il entraîne un développement de la circulation automobile. Alors, quelle que soit la volonté de réduire la vitesse, d'aménager les grands axes, de favoriser les liaisons douces, le problème restera insoluble tant que tout le reste de votre politique ne fera que contribuer à augmenter le volume de la circulation automobile. Les grands axes, les grands boulevards, tel Branly, Arago et bientôt Réaumur, seront toujours plus passagers et constitueront autant de barrières quadrillant la ville et limitant les déplacements et la sécurité des piétons et des cyclistes. Oui il faut réhabiliter, revitaliser ce quartier et d'autres, mais nous ne cautionnerons pas une concertation qui n'en est pas une, pas plus que nous cautionnerons un modèle de développement qui favorise la voiture et laisse de plus en plus de yonnais sur le bord de la route... ou pour être plus précis sur le bord des boulevards ».

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« La présentation de l'étude que vous venez de nous présenter appelle plusieurs remarques de notre groupe :

La première concerne l'étude de mise en cohérence elle-même,

La seconde l'évolution de l'ensemble du quartier de la gare et de ses équipements,

Et la troisième les flux de circulation et le stationnement.

1- L'organisation de l'étude

a) L'étude a été lancée par le conseil municipal d'octobre 2001. Comme nous l'avions dit à l'époque, les avancées sur ce projet ne pouvaient exister qu'avec les habitants du quartier et l'appui des compétences du SPOT qui était le service le plus à même pour suivre cette étude. C'est à ce niveau là une réussite, on peut s'en féliciter.

Par contre, dans le cadre de cette concertation, vous avez décidé de faire intervenir le cabinet Cap Urbain. Aujourd'hui, nous nous demandons toujours quelle a été l'utilité de faire intervenir ce cabinet.

En effet, le long de cette réflexion et après la présentation que vous en avez fait, le vrai résultat en terme de proposition vient plus des habitants et des services du SPOT que de Cap Urbain.

La meilleure preuve de leur inutilité est que vous-même les avez à peine cités pendant votre présentation et qu'il n'apparaît pas dans votre document de synthèse que vous nous avez fourni avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

De manière plus générale, on peut se poser le même type d'interrogations sur l'utilité et le coût de certaines études en cours qui ont été demandées par la majorité municipale pour d'autres projets d'aménagement alors que les compétences existent déjà au sein des services de la ville.

b) Deuxièmement, votre étude suscite un regret de la part de notre groupe, puisqu'elle ne donne aucun élément de prévision concernant la population future de ce quartier : le nombre d'habitants, nombre de salariés, et les conséquences que cela va créer, notamment en matière de flux de circulation comme en matière de services publics.

Votre étude est un descriptif de bonnes intentions qui paraît insuffisant. Quand vous parlez d'évolution du quartier pour les 20 ans à venir, on sent bien que vous n'avez guère de priorité si ce n'est les projets que vous avez engagés préalablement à l'étude. Votre présentation très généraliste en est la preuve.

2- L'évolution du quartier

2.1 L'évolution du quartier de manière générale

Globalement le schéma d'aménagement du quartier de la gare n'a pas beaucoup évolué puisque déjà en 2001 les principales décisions structurantes avaient été prises par la majorité municipale avant la discussion avec les habitants :

L'implantation de la DDA, L'installation de la gendarmerie, le franchissement de la voie ferrée dans l'axe de la rue Bacqua, l'ouverture du Bd Réaumur et la rénovation du stade Desgrange.

Je me permets de vous rappeler que lors d'une réunion que notre groupe a organisé avec les habitants du quartier en 2001, à laquelle vous avez participé, vous nous aviez fait un procès d'intention sur le support que nous avons produit, à savoir un document d'un hebdomadaire local qui projetait des aménagements. Vous aviez indiqué que ces éléments n'étaient pas corrects. Or, le document que vous nous présentez aujourd'hui reprend exactement ce que nous avons présenté à l'époque. Ceci illustre bien mon propos sur le fait que les décisions structurantes étaient déjà prises.

2.2 Remarques sur les équipements du quartier

L'intervention de la population que nous avons appelée de nos vœux dès septembre 2001 a permis de faire évoluer votre position sur certains points :

- C'est avec intérêt que je note dans les rapports du comité de projets, que la majorité municipale semble avoir rejoint notre groupe en reprenant et retenant le principe de déplacer le parc de la STY pour mettre des logements,
- De même que d'envisager l'installation de logements destinés aux personnes âgées dans ce périmètre.

Ces 2 dernières propositions confortent l'idée que l'installation de la DDA dans ce cadre proche d'une école, et de la maison de quartier de Forges n'est pas forcément pertinente, alors que la ville avait la maîtrise foncière sur ce terrain. Il aurait été plus judicieux de laisser cette partie du quartier uniquement à vocation d'habitation.

- Sur l'implantation d'activité tertiaire dans le quartier, il paraît raisonnable de ne l'envisager qu'à proximité de la gare, pour des raisons de stationnement ou de circulation.
- Concernant la gare elle-même, vous envisagez sans en dire plus, le réaménagement de la gare et le pôle d'échanges. Sur la mise en place d'un double accès (Est/Ouest), nous avons indiqué lors de la dernière campagne municipale que nous étions favorables à ce projet.

Sur le pôle multimodal, plus d'éléments nous sont nécessaires pour avoir un avis définitif. En effet, s'il s'agit d'un pôle central et unique, il faut l'examiner de près, s'il s'agit de créer des pôles extérieurs à cette occasion, nous rappelons notre opposition à ce projet de créer des parkings à l'extérieur de la ville et d'obliger les gens à prendre le bus. Ce projet est inadapté à une ville moyenne comme La Roche sur Yon, d'autant que l'accessibilité au centre ville est facile.

- Enfin vous évoquez dans votre document l'implantation de nouveaux services et équipements publics. Sur le principe, nous sommes favorables, encore faut-il savoir lesquels. Vous nous laissez, ce soir, sur notre faim.

3- Les flux de circulation et le stationnement

Concernant la circulation, le projet que vous avez présenté semble en théorie intéressant. Pourtant, il ne prend pas en compte deux aspects.

Le premier concerne l'impact de l'arrivée directe de la route de Nantes sur le Bd Louis Blanc. En effet, il n'y aura plus qu'un feu entre les flâneries et le Bd Louis Blanc, si l'on emprunte le nouveau Bd Papin. On risque un accroissement important de la circulation qui créera des nuisances pour les riverains.

De même nous pensons que les automobilistes venant du Rond point d'Aizenay passeront par le passage souterrain rue Bacqua plutôt que de passer devant Intermarché puis le Bd Papin, contrairement à votre approche.

Concernant l'offre de stationnement dans le quartier, si vous prévoyez de l'accroître près de la gare ; concernant la place Marconi ou la place Coubertin, les habitants savent bien que la première ne sera pas suffisante pour le stade et que la deuxième est déjà utilisée à 120% par les employés de la MSA et de la chambre d'agriculture. L'ouverture du Bd Réaumur sur le Bd Arago ne sera pas suffisant pour y remédier.

Compte tenu des décisions antérieures de la majorité qui à notre sens contrarient la problématique de fond de renouvellement urbain du quartier de la gare et de l'absence d'éléments statistiques et prévisionnels pour l'avenir du quartier, notamment pour déterminer le dimensionnement d'équipements publics ou de services de proximité à venir, nous émettons des réserves quant à votre étude de mise en cohérence.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur la question de l'approbation de l'étude et restera très vigilant sur le suivi de ce projet ».

B. VIOLAIN souhaite évoquer deux points :

- *L'ampleur du projet :*

La présentation de P. REGNAULT et des autres intervenants conduit à porter une appréciation positive sur l'ampleur de ce dossier, construit en commun avec les différents partenaires et habitants qui a priori n'avaient pas les mêmes ambitions ou intérêts.

Ce projet apparaît non seulement comme un projet de quartier, mais donne aussi une nouvelle dimension à la Ville. En effet, il contribue à la construction d'une Ville nouvelle, dynamique qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

B. VIOLAIN souligne cette démarche, unique en Vendée, où des élus ont pris la responsabilité de reconstruire la Ville sur elle-même, en tenant compte de ses identités, de son histoire. Le fait de pouvoir aujourd'hui trouver des équilibres entre les zones d'emplois, le locatif, les maisons de Ville et la volonté d'élargir ce quartier démontre l'ampleur de la démarche en cours.

La coopération engagée ne doit pas s'arrêter ce jour. Au contraire, cette séance doit être le point de départ d'un nouveau développement pour une réalisation construite en commun.

- *La réunion décentralisée du Conseil Municipal :*

Cette séance a pour but d'apporter un témoignage et d'adresser un message :

Un témoignage : celui de la reconnaissance à un quartier qui a derrière lui une histoire sociale et culturelle très riche. Il constitue une large part du patrimoine de La Roche-sur-Yon. Il représente l'espoir, la souffrance, la lutte, l'accueil, la solidarité. Le projet doit donc permettre la reconstruction du quartier dans ce qu'il représente au sein de la Ville.

Un message : la Ville n'est pas faite que de pierres et de béton, mais d'abord d'imaginaire ; elle n'est pas que routes mais d'abord cheminements humains, solidarité et passions.

En venant auprès de la population, avec les partenaires qui ont travaillé sur ce projet, la majorité municipale témoigne de la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion qui ne consiste pas pour l'élu à obtenir le soutien de l'habitant mais plutôt que l'habitant devienne co-réalisateur de projets qui le concernent.

Ces raisons, fortes, laissent croire à **B. VIOLAIN** que la Ville de la Roche-sur-Yon peut envisager un développement, différent du simple empilement de zones pavillonnaires ; un développement qui s'inscrit dans les 30 ou 40 années à venir.

P. YOU fait la déclaration suivante :

« Nous retrouver aux Forges, à un Conseil Municipal décentralisé est pour nous, Elus Verts, plus qu'un symbole, c'est bien l'affirmation de ce que nous avons toujours prôné, au plus près des habitants : l'exercice de la démocratie de proximité.

Je ne voudrais pas que les oppositions se glosent en nous accusant de démagogie car une fois encore, à travers l'étude de mise en cohérence qu'il nous est demandé d'approuver ce soir, c'est bien la démarche de démocratie participative qu'il nous faut développer.

C'est bien pourquoi, le traitement de la question de ce soir nous interpelle sur deux sujets :

- l'urbanisme et le développement de la Ville
- la participation des habitants au projet de Ville

L'urbanisme et le développement de la Ville

Nous évoquons très régulièrement l'attractivité de notre Ville. Mais cette attractivité a une exigence première : c'est le développement de la Ville. Et à travers ce développement la question essentielle : Comment concevoir l'urbanisation de la Ville et en maîtriser les effets ? En quelques mots cela veut dire que sur ce site de 140 hectares, il s'agit pour nous de faire du développement durable une réalité. C'est une chance unique qui est donnée à une municipalité de concevoir dans son centre ville des espaces de vie, d'activité, de loisirs, de déplacement qui préfigurent ce que pourrait être un quartier nouveau du 21^{ème} siècle. Cela à la veille de la commémoration du bicentenaire de notre Ville.

Il s'agit donc pour nous de considérer que le développement durable de la Ville, qu'il soit industriel, économique, social, ne peut se faire sans prendre en compte l'environnement global de l'homme. C'est dans le même temps, développer une économie durable et solidaire au profit de tous.

C'est de notre responsabilité que de prévoir le développement et la rénovation des zones pavillonnaires, des zones d'activités en harmonie avec notre patrimoine existant. C'est donc bien de notre responsabilité que de saisir toutes les opportunités foncières pour rendre plus cohérents encore les liaisons et les développements entre le centre ville et les quartiers. Ce sont les raisons essentielles qui font que le dossier « rénovation du quartier Gare » retient toute notre attention.

Il s'agit là de tracer le schéma de développement d'une partie de la Ville pour les décennies à venir

- désenclaver les quartiers du centre-ville
- repenser les entrées de ville, tant côté Forges que du Pont Morineau, avec les effets induits sur Saint-André
- rénover la Gare, en profitant des espaces libérés pour favoriser d'autres modes de transports que la simple voiture
- favoriser l'activité économique, que ce soit de service ou commerciale, au cœur de la cité
- faire preuve de volontarisme et d'expérimentation dans le type d'habitat et la nature de sa construction (économies d'énergie, matériaux HQE) sur ce quartier
- penser à l'équilibre entre le bâti et les espaces de vie collective

La participation des habitants au projet de Ville

La réflexion qui a été lancée, avec la participation des habitants, est je pense exemplaire en terme de méthode, et nous nous félicitons de la participation des citoyens au groupe de projets.

Oui, les habitants connaissent le quartier plutôt mieux que les autres.

Oui, ils sont une force de propositions et à ce titre partenaires de la Ville.

Oui, bien sûr, ils sont intéressés par ce qui va se passer.

Mais ceci ne doit pas occulter où sont les responsabilités. Je crois qu'il est bon de resituer les responsabilités de chacun, pour éviter tout malentendu ou toute frustration. Je pense avant tout qu'il doit s'agir d'une co-production. Comme les services de la Ville ou cabinets extérieurs, les habitants sont producteurs d'idées et de propositions. Ils sont sur leur domaine en quelque sorte des experts. Ils sont effectivement au plus près pour exprimer les demandes de proximité. Et en cela ils doivent être, non seulement écoutés, mais leurs propositions doivent être étudiées avec attention. Comme cela a été fait, ils doivent être informés régulièrement de l'avancement du projet. Mais nous avons aussi notre partition dans cette co-production : nous devons rendre cohérent le schéma d'ensemble dans le développement global et durable de la ville. Harmoniser l'ensemble des projets de développement de la Ville est de notre responsabilité. Et nous avons aussi notre responsabilité finale, qui n'est pas mince, c'est celle d'approuver les projets dans le cadre budgétaire que nous nous sommes fixés. Nous entendons bien, à ce titre, assumer cette responsabilité entièrement devant tous les yonnais. Ce projet et la concertation qui a été menée, exprime bien la volonté que nous avons, avec l'ensemble des citoyens, de rendre la ville encore plus attractive, afin d'accroître une réelle qualité de Ville pour tous les yonnais ».

G. BOURMAUD fait l'intervention suivante :

« En tant qu' élu du quartier Jean Yole depuis 14 ans, j'ai vécu la nette amélioration apportée par les aménagements du boulevard Edison, mais je subis encore les contraintes du passage à niveau.

En tant qu'habitant du quartier du Pont Morineau, j'apprécie l'animation suscitée par les équipements publics, notamment sportifs, et la maison de quartier, mais je pâtis des frontières que sont d'une part la voie ferrée, d'autre part les boulevards Branly et Arago.

C'est donc en tant que citoyen local que je voudrais évoquer quelques points de cet important dossier qui me paraissent essentiels.

1 - Tout d'abord, à l'origine de ce schéma de mise en cohérence, il y a un certain nombre de projets, initiés par des acteurs divers, publics et privés :

- la Ville bien sûr avec notamment la suppression du passage à niveau, le stade
- mais aussi des administrations d'Etat, DDAF, Gendarmerie
- des grandes entreprises, la SNCF et RFF, la Poste etc, mais aussi les commerçants du quartier (Centre Commercial des Forges)...

Le schéma de mise en cohérence est une coordination de tous ces acteurs. Au-delà de la volonté de chacun d'inscrire le mieux possible son projet individuel dans un environnement donné pour éviter les dysfonctionnements, le schéma permet d'associer ces acteurs à un projet d'ensemble, plus ambitieux, la requalification d'un quartier.

Il en découle que la Ville ne sera pas le seul acteur des réalisations à venir, et que le quartier sera fait par tous ceux qui y vivront et y travailleront, tous ceux qui le feront vivre.

2 - Ensuite, il est essentiel de tenir compte de la variable temps : il est évident que tous ces projets ne seront pas réalisés en un jour.... ni même en un an.... ni même en un mandat ! Certains s'inscrivent dans le court terme, et les travaux du stade ou de la suppression du passage à niveau commenceront le semestre prochain, d'autres, ainsi que les aménagements qu'ils nécessitent, s'inscrivent dans un plus long terme.

Ce schéma de mise en cohérence n'est pas un catalogue de réalisations concrètes et chaque projet, avant de se concrétiser doit faire l'objet d'études opérationnelles, de précisions techniques, d'accords de financements et de partenariats.

N'oubliez pas que le quartier sera encerclé de barricades et couvert de grues et engins de travaux pendant cinq ans, pour ne plus y revenir ensuite : il ne s'agit pas de faire pousser un quartier champignon, comme on a fait il y a trente ans des villes champignons, en un temps record, mais bien de faire évoluer le quartier au rythme des besoins des acteurs et des habitants, en douceur.

3 - Enfin, il s'agit d'un projet de développement durable, qui met l'accent sur la qualité de vie en respectant l'environnement, les rythmes quotidiens, et les activités des habitants.

- en assurant une réelle mixité sociale, par la construction de logements variés, collectifs et individuels, locatifs et en accession à la propriété.
- en confortant de véritables pôles de commerce de proximité.
- en créant les conditions d'un développement des activités économiques, notamment tertiaires, commerciales ou artisanales, pour un quartier vivant toute la journée.
- en créant de nouveaux espaces de vie et de loisirs collectifs, places publiques, espaces verts.
- en préservant la vie associative bien vivante.
- en offrant de réelles possibilités de déplacements, alternatives à la voiture avec des circulations douces, des transports collectifs....

Le schéma de mise en cohérence permet de s'assurer que tous ceux qui le souhaitent puissent habiter, travailler, se nourrir, se divertir, se reposer dans le futur quartier de la gare.

Un quartier ouvert sur la Ville, lui qui trop longtemps a souffert de la frontière que représentait la voie ferrée, agréable à vivre pour ses habitants, mais aussi pour tous les yonnais qui pourraient y travailler, y consommer, s'y promener : un quartier à partager avec ses amis, ses voisins, ses collègues.

J'invite donc la population de ce quartier à s'impliquer fortement et durablement dans cette démarche et je m'engage, avec les autres élu(e)s habitant ici, à soutenir ses légitimes aspirations ».

Y. HENRY fait la déclaration suivante :

« **M. LE MAIRE**, chers collègues, la présentation de ce dossier, et qui plus est dans un tel lieu de proximité, provoque chez moi un come back que je situerais à deux niveaux différents dans le temps. Come back qui 'apporte quelques arguments pour démontrer, une fois de plus, l'efficacité de la politique de démocratie locale proposée par la majorité municipale et cela depuis de nombreuses années. J'ajouterais que la réputation en ce domaine faite aux différentes équipes municipales menées par Jaques AUXIETTE depuis 1977 ne repose sur aucune coquille vide comme certains voudraient le croire. Le travail présenté ce soir en témoigne.

Une étude de mise en cohérence des actions de requalification d'un quartier, en concertation étroite avec les habitants, voilà de bons travaux pratiques pour tester le fonctionnement d'une politique de démocratie participative de proximité.

Le retour en arrière qui me vient à l'esprit, en premier, concerne les années passées comme militant associatif de quartier, bénévole comme beaucoup de personnes présentes dans cette salle ce soir. Citoyen yonnais, j'ai voulu être porteur, avec d'autres, d'un projet tant socio-culturel que de développement de quartier, à la recherche de soutien, d'écoute et de lieu d'échange pour confronter nos façons de voir les choses. Ces moyens, c'étaient et ce sont toujours les Maisons de quartiers et l'ACYAQ, les enveloppes de quartiers, les différentes instances consultatives installées au cours des années à La Roche-sur-Yon.

La mise en place de tous ces outils d'expression, de confrontation, d'information, a probablement été formateur pour beaucoup de yonnaises et yonnais et démontre s'il était nécessaire, que ce n'est pas seulement une toute petite poignée de citoyens privilégiés soit disant sous tutelle, qui s'intéressent à la chose publique et qui utilisent les outils mis à leur disposition pour faire valoir leurs arguments.

Le deuxième retour en arrière, plus rapproché dans le temps, me rappelle les débats d'orientations du Conseil Municipal que nous avons eu très récemment pour la mise en place des conseils de quartiers et plus particulièrement les analyses négatives que pouvaient formuler les oppositions. Ce soir, c'est une fois de plus la démonstration de leurs erreurs d'analyse et cela nous conforte d'autant plus dans notre action publique. L'innovation en matière de démocratie participative de proximité, sans renier ce que nous avons déjà fait et qui est et sera conforté, montre bien que c'était une attente si l'on en croit l'investissement des citoyens dans ce travail, tant au sein du comité de projet pour certains que par la présence de nombreux autres aux réunions publiques d'information et de débats. Mais surtout, quand nous examinons les résultats de cette étude de mise en cohérence des actions de requalification d'un quartier, travail pas facile qui repose sur de nombreuses heures d'échange, d'analyse et de recherche collective, on ne peut qu'être favorable à la politique innovante en matière de démocratie participative.

De fait, on ne peut que se réjouir du résultat et attendre avec impatience les travaux que vont nous présenter les conseils de quartier ou les futurs comités de projet, voire les commissions des maisons de quartiers sur de nombreux autres sujets. Alors, en conclusion, si pour certains, avides de démagogie et de désinformation, ce travail en partenariat ressemble à de l'esbroufe, l'élu délégué à la proximité ce soir est convaincu que la démocratie participative que la majorité municipale souhaite développer encore et toujours plus est une réalité attendue et souhaitée par beaucoup de yonnais, et qui plus est, démontre une nouvelle fois son efficacité.

Et bien non, n'en déplaise à certains, les habitants qui ont souhaité être impliqués et que nous avons associés à l'élaboration de ce projet n'étaient pas là que pour faire beau, le travail fourni est de grande qualité. Les citoyens avaient eux aussi des arguments à faire valoir et ils ont pu avec d'autres acteurs, contribuer à une synthèse pour un plan de cohérence de développement de tout un quartier de notre Ville et pour de nombreuses années. Bravo et merci ».

Pour **P. REGNAULT**, ce dossier se résume en 3 mots :

Volonté : Ce projet était inscrit dans le programme de la majorité municipale qui a la volonté de progresser pour améliorer la qualité urbaine de la Ville, que ce soit pour les zones nouvelles ou pour le renouvellement urbain.

Humilité : Le renouvellement urbain n'est pas une démarche traditionnelle. Complexe, il ne peut être mené seul. Ainsi, **P. REGNAULT** estime avoir vu évoluer l'idée de départ sur l'aménagement du quartier. Au fur et à mesure des rencontres, il s'est ainsi rallié à certaines idées émises par le bureau d'études, les cadres de la Ville ou le comité de projets.

Fierté : Un projet avec des priorités claires a été établi. La majorité municipale va donc s'arc-bouter pour organiser le développement du quartier et celui de la Ville car cet exemple peut également être transposé ailleurs : mixité sociale, des formes d'habitat, des activités....

P. REGNAULT se dit fier d'être arrivé à un projet cohérent, qui laisse du travail pour l'avenir et ce, par le biais d'un processus parfois difficile mais avant tout démocratique.

M. LE MAIRE rappelle qu'il est le seul « rescapé » du Conseil Municipal de 1977 avec B. VIOLAIN. Il rappelle qu'une des premières négociations qui avaient eu lieu à l'époque concernait l'implantation d'un centre commercial ou d'une maison de quartier à Forges. Après avoir discuté avec Yves DURAND, propriétaire de la minoterie, celui-ci avait compris l'intérêt général pour le quartier de trouver un autre emplacement pour le centre commercial. Il fait référence à deux délibérations votées à ce moment :

- la première le 13 octobre 1977 qui en plus de l'acquisition des terrains prévoit la réalisation du centre social de Forges.
- la seconde le 30 novembre 1977 qui concernait « les 3 ponts ». Des champs occupaient l'actuel boulevard Edison. La Ville avait négocié avec le propriétaire du terrain et la SNCF la réalisation de ces trois ponts, dans la mesure où la suppression du passage à niveau n'avait pu aboutir. Cela prouve que les élus et la mobilisation des habitants des quartiers peuvent aboutir, même si cela prend un certain temps.

QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS des groupes La Roche au Cœur et La Roche Claire

SUSPENSION DE SEANCE A 20 H 15

REPRISE DE LA SEANCE A 20 H 35

2 - Politique de la Ville – Programme d'actions au titre du Contrat de Ville et du Contrat Temps Libre

Rapporteur : C. BLAYOT

La ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants. Pour mener à bien cette politique de la ville, différents dispositifs sont mis en œuvre, notamment le contrat de ville signé en mai 2000 avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, le FASILD et les trois bailleurs sociaux intervenant sur le territoire yonnais et le contrat temps libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions pour 2003, dont le détail figure ci-dessous.

Programme d'actions du contrat de ville :

1°) Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Participation VILLE
Contrat Educatif Local	45 734 €	45 734 €	-
Assises 10 – 13 ans	7 299 €	4 866 €	2 433 €
Accompagnement à la scolarité	9 909 €	6 606 €	3 303 €
Jobs d'été	39 637 €	26 425 €	13 212 €
Education et prévention en milieu scolaire	5 300 €	3 533 €	1 767 €
Chapiteau	18 000 €	12 000 €	6 000 €
Observatoire yonnais	40 000 €	26 667 €	13 333 €
Loisirs en liberté	20 580 €	13 720 €	6 860 €
Total des actions en maîtrise d'ouvrage Ville	186 459 €	139 551 €	46 908 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Subvention VILLE
ACYAQ	Un été au ciné, une année au ciné	3 811 €	2 541€	1 270 €
Association de Gestion de la maison de quartier des Pyramides	Table ouverte	3 964 €	-	3 964 €
ADSCAB (Bourg)	Aide à la parentalité	1 659 €	-	1 659 €
Canal 15	Et cetera	13 720 €	9 147 €	4 573 €
CCAS	Petits déjeuners pédagogiques	2 750 €	1 833 €	917 €
Graine d'ID	Actions d'insertion et de santé	6 196 €	4 131 €	2 065 €
Grizzli Philibert Tambour	Les Z'Ateliers	3 201 €	2 134 €	1 067 €
Ma Gomme	Ateliers pluriculturels et artistiques	5 300 €	5 300 €	-
Mission Locale	Bosser l'été	2 255 €	2 255 €	-
Secours Catholique	Epicerie communautaire	1 600 €	1 600 €	-
TOTAL		44 456 €	28 941 €	15 515 €

Programme d'actions du contrat temps libre :

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Action	Proposition de financement
Sports vacances : actions nouvelles 2003 (Sports)	27 800 €
Soutien à l'organisation de trois stages d'arts plastiques (Ecole d'Art)	3 070 €
Soutien à l'encadrement au CMJ (Instances Consultatives)	6 428 €
TOTAL	37 928 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Opérateur	Action	Proposition de financement
ACYAQ	Un été au ciné, une année au ciné	8 000 €
	Eveil culturel du Jeune enfant (5 800 €) Déplacement des enfants des centres de loisirs vers les activités de sports vacances organisées le matin (1 000 €) Opération « 1,2,3 Soleil » (4 000 €)	10 800 €
	Loisirs en Liberté : Action Ludobus pendant les deux mois d'été (11 434 €) Soutien au déplacement des enfants des centres de loisirs vers les activités du relais pleine nature, jard sur mer et autres lieux d'activités spécifiques tant pour l'année que pour l'été (3 811 €)	15 245 €
Association 20 Bis Création	Ateliers d'expression et de création dans les CLSH de St André d'Ornay, du Val d'Ornay et de Bricojoux (Forges)	13 100 €
Association Communic'Action	Activités éducatives et culturelles destinées à des enfants atteints de trouble du langage	8 100 €
AADIQNO	Soutien aux déplacements en bus des enfants du CLSH entre le lieu d'accueil et la restauration	1 491 €
Association de Gestion de la Maison de Quartier de la Vallée Verte	Déplacements en bus des enfants du CLSH entre le lieu d'accueil et la restauration (6 000 €) Organisation d'un projet environnemental pour des jeunes de 10 à 13 ans (895 €)	6 895 €
Association de Gestion de la maison de quartier des Pyramides	Déplacements en bus des enfants du CLSH entre le lieu d'accueil, le lieu d'activités sur le territoire Rivoli, Pyramides, Jean Yole pour l'été 2003 (1 600 €) Ateliers d'arts plastiques (5 625 €), d'éveil musical (575 €), de danse (2.747 €), d'éveil à l'art culinaire (7240 €).dans le cadre de la dimension Gutenberg Projet 10 - 13 ans (3 300 €)	21 087 €
Association départementale des Francas	consultation, concertation des publics âgés de 10 à 13 ans	10 272 €
Association du Centre d'Animation Jean Yole	Déplacement en bus des enfants du CLSH vers Gutenberg	3 082 €
Grizzli Philibert Tambour	Les Z'Ateliers	3 812 €
	Mise en œuvre à titre expérimental de deux ateliers théâtre (juillet 2003)	2 264 €
Union Régionale des Francas	Formation BAFD (base) pour 11 animateurs salariés des centres de loisirs (associatifs) et des accueils matin et soir (ville)	6 193 €
	Formation BAFA (base) pour 12 animateurs salariés des centres de loisirs (associatifs) et des accueils matin et soir (ville)	4 020 €
Total des actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre		114 361 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : D. HILLIER, P. YOU

3 - Contrat de Ville – Convention cadre entre la Région et la Ville - Avenant

Rapporteur : C. BLAYOT

Au titre du contrat de Ville signé le 31 mai 2000, une enveloppe régionale de 914.690 € a été prévue pour le financement d'un programme prévisionnel d'opérations de requalification urbaine, d'espaces publics, de construction de maison de quartier, de centres de loisirs... Une convention cadre approuvée par le Conseil dans sa séance du 26 juin 2002 et signée en novembre 2002, a permis d'établir un programme prévisionnel d'opérations pour la période 2002-2003.

Il est demandé au Conseil d'approuver les modifications dont fait l'objet ce programme.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 - Attribution de subventions aux associations de quartiers

Rapporteur : C. BLAYOT

Dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général confiée par convention aux associations de gestion de quartiers, il est alloué, chaque année, à chaque association des subventions. Les montants de ces subventions sont déterminés au regard des demandes formulées par les associations et des évaluations exercées par la Ville sur la nature des actions et moyens requis pour leur mise en œuvre. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des subventions suivantes :

Association Vivre à St André pour la Maison de quartier de St André	93 760 €
Association de gestion de la Maison de quartier des Pyramides pour la Maison de quartier des Pyramides	108 090 €
Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest pour la Maison de quartier de Forges	82 970 €
Association de Gestion de la Vallée Verte pour la Maison de quartier de la Vallée Verte	80 190 €
Comité de Gestion de la Liberté pour la Maison de Quartier de la Liberté	82 780 €
Ensemble au Val d'Ornay pour la Maison de Quartier du Val d'Ornay	89 010 €
Association du Centre d'Animation Jean Yole pour la Maison de Quartier Jean Yole	86 290 €
Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg pour la Maison de Quartier du Bourg	100 850 €
Association de Quartier du Pont Morineau pour la Maison de Quartier du Pont Morineau dont 23 782 € au titre de la convention de développement culturel	85 880 €
Association des parents des enfants du Centre de Loisirs de la Basse Lardière	4 000 €
Pour un montant total de	813 820 €

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

5 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations

Rapporteur : C. BLAYOT

En application du dispositif arrêté le 29 septembre 1999 et portant sur les dispositions applicables à l'acquisition de matériels et mobiliers par les associations, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Associations	Désignation	Montant détaillé	Montant total
Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest - Maison de quartier des FORGES	2 présentoirs pour hall d'entrée	1 835,00	7 301,00
	2 placards à balais	484,00	
	1 réfrigérateur à usage collectif	4 772,00	
	2 friteuses	210,00	
Association du Centre d'Animation Jean Yole Maison de quartier JEAN YOLE	1 armoire congélateur	560,00	2 432,00
	1 scanner	149,00	
	5 tables de réunion	1 025,00	
	1 chauffe plat	53,00	
	1 imprimante	150,00	
	Réfection du billard	495,00	
Association de Gestion des Pyramides Maison de Quartier des Pyramides et le Rancard et le Centre de Gutenberg (espace Jacques Golly)	Chaises (Le rancard)	1 000,00	18 918,00
	Table basse (Le rancard)	300,00	
	Bureau et chaise (Le rancard)	450,00	
	Réfrigérateur (Le rancard)	370,00	
	Téléphone sans fil (Le rancard)	100,00	
	Table grande salle (Le rancard)	670,00	
	Micro ordinateur portable (Le Rancard)	1 700,00	
	Imprimante (Le rancard)	180,00	
	Queues de billard (Le rancard)	180,00	
	Enceinte acoustique (Le rancard)	150,00	
	Lecteur DVD (Le rancard)	300,00	
	Lot de chaises	3 600,00	
	Ecran plat LCI	2 300,00	
	1 graveur	100,00	
	1 serveur	1 100,00	
	1 anti virus	600,00	
	1 tableau papier mobile	110,00	
	1 tableau Véléda mobile	110,00	
	1 tableau véléda mural	380,00	
	1 pendule	60,00	
	1 micro ordinateur	1 700,00	
	1 micro sans fil VHF	380,00	
	1 tale de mixage	200,00	
	Chevalets pour activité peinture	300,00	
	Vaisselle pour la restauration	150,00	
	2 chariots de desserte (inox trois plateaux)	2 428,00	
Assoc. pour le Développement social culturel & l'animation du Bourg Maison de quartier du Bourg-sous-La Roche	1 petit photocopieur	305,00	1 355,00
	1 four et vaisselle (maison de jeunes)	750,00	
	1 sono portable	300,00	
Comité de Gestion pour l'animation du quartier Liberte Maison de quartier de la LIBERTE	1 photocopieur	5 000,00	11 450,00
	20 tables et 80 chaises	6 000,00	
	1 micro HF	450,00	
Association de Gestion de la Vallée Verte Maison de quartier de la Vallée Verte	1 chambre froide	1 500,00	2 260,00
	1 poste cassettes / CD	760,00	
Ensemble au Val d'Ornay Maison de quartier du VAL D'ORNAY	1 sono	5 000,00	7 766,00
	1 ordinateur portable pour projections	2 766,00	
Association de quartier du Pont Morineau Maison de quartier du PONT MORINEAU	6 tables de réunion	500,00	3 510,00
	16 chaises pliantes	1 000,00	
	1 chariot pour matériel son	90,00	
	1 chariot pour tables de réunion	180,00	
	Matériel de sonorisation	1 740,00	
Association Théâtrale des débutants	1 platine Laser + casque + micro	2 717,00	2 717,00
TOTAL DES MAISONS DE QUARTIERS		57 709,00	57 709,00

ACYAQ	1 régie JB SYSTEMS	2 061,00	2 296,76
	2 micros d'ambiance	200,00	
	1 pied de micro	35,76	
	2 pieds lumière 3M	70,00	944,95
	Cablage lumière	304,90	
	8 Par 56 + gélatine	360,05	
	1 table lumière	210,00	
	1 table de réglage	89,70	5 906,35
	1 perfo-relieuse	269,10	
	2 ordinateurs penthium 4	5 118,88	
	Extension mémoire poste FT	200,00	
	Mise en réseaux poste MM	228,67	
	1 poste informatique compact	416,12	11 140,29
	1 meuble de rangement	545,37	
	Classeur dossiers suspendus	634,36	
	12 grilles exposition	1 454,54	
	Kit rails et pendrillons expos	304,90	
	Licences, logiciels, installation, paramétrage	7 785,00	
TOTAL DE L'ACYAQ		20 288,35	20 288,35
TOTAL GENERAL - MAISONS DE QUARTIER + ACYAQ		77 997,35	77 997,35

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

6 - Ouverture à l'urbanisation du secteur de l'Horbetoux – Définition des modalités de concertation publique préalable

Rapporteur : P. REGNAULT

La Ville de La Roche-sur-Yon envisage d'ouvrir à l'urbanisation une zone d'environ 12 hectares destinée à recevoir des activités tertiaires sur le secteur de l'Horbetoux. Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu, préalablement à l'urbanisation de toute nouvelle zone, de procéder à une concertation publique.

Le Conseil Municipal est appelé à fixer les modalités de cette dernière.

L. CAILLAUD concernant les zones d'activités tertiaires, se demande quelles sont les priorités de la Ville dans ce domaine. Le groupe La Roche au Cœur considère qu'une offre trop importante en terme de zones tertiaires n'est probablement pas une bonne chose, et qu'il conviendrait plutôt de prioriser le logement sur ce secteur de l'Horbetoux. Pour cette raison, le groupe La Roche au Cœur s'abstiendra sur cette question.

En réponse, **P. REGNAULT** précise qu'une zone située entre le Crédit Agricole et l'Hippodrome, donc à proximité de l'Horbetoux, sera ouverte à l'urbanisation et affectée à l'habitat. Par ailleurs, **P. REGNAULT** note que de nombreux secteurs sont déjà consacrés à l'habitat (l'Annexe, Zola, la Maronnière). La Ville organise son développement de façon équilibrée entre les zones d'activités et les zones d'habitat. Pour P. REGNAULT, le secteur de l'Horbetoux, compte-tenu de sa configuration doit être plutôt réservé au développement d'activités.

QUESTION ADOPTEE PAR 36 VOIX POUR
6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE AU CŒUR

7 - Ouverture à l'urbanisation du secteur de la Malboire – Définition des modalités de concertation publique préalable

Rapporteur : P. REGNAULT

La Ville de La Roche-sur-Yon envisage d'ouvrir à l'urbanisation une zone d'environ 90 hectares destinée à recevoir des activités mixtes (activités économiques, technopôle, équipements publics, habitat) sur le secteur de La Malboire avec une 1^{ère} tranche opérationnelle de 20 hectares. Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu, préalablement à l'urbanisation de toute nouvelle zone, de procéder à une concertation publique. Le Conseil Municipal est appelé à fixer les modalités de cette dernière.

P. REGNAULT précise que 78 % des emplois nouveaux, à l'heure actuelle sont créés dans le secteur tertiaire. Il convient donc d'offrir des possibilités de développement dans ce domaine.

L. CAILLAUD considère que la Ville met en concurrence des zones différentes pour de mêmes activités. Pour autant, les choix d'implantation s'effectuent en fonction des atouts des différentes zones. Il note qu'une zone située près de l'autoroute, de l'accès nord, sera plus attrayante que le secteur de l'Horbetoux.

M. LE MAIRE rappelle que la logique de la Ville est de développer une offre diversifiée. Il appartient ensuite aux aménageurs d'éviter une concurrence inutile, et de ne commercialiser que ce qui est nécessaire. Pour **M. LE MAIRE**, on ne décrète pas à l'avance les choix d'implantation faits par les habitants et les entreprises. En agissant de manière plutôt libérale dans ce domaine, l'offre maîtrisée est un élément d'attractivité très fort. Les orientations du POS sont mises en œuvre au travers de ces délibérations.

J.L. BATIOT note les points suivants :

- Ces secteurs doivent effectivement plutôt être affectés au tertiaire.
- Le chiffre évoqué par P. REGNAULT (78 % des emplois créés le sont dans le secteur tertiaire) correspond à une évolution qui est celle de la société en général.

Pour autant ce chiffre prend en compte les personnes travaillant pour les agences d'intérim tous secteurs confondus (métallurgie....).

Ces créations d'emplois sont comptabilisées dans les services et donc dans le secteur tertiaire. Ce chiffre de 78 % recouvre par conséquent, tout l'emploi précaire et le développement des agences d'intérim.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8 - Secteur de Soulouze – Instauration d'une participation aux voies nouvelles et réseaux (PVNR)

Rapporteur : P. REGNAULT

Par délibération en date du 12 décembre 2001, la Ville de La Roche-sur-Yon a instauré le principe de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux, défini aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'Urbanisme.

Le secteur de Soulouze est classé au Plan d'Occupation des Sols en vigueur, en zone NB (village et écarts ruraux) où les constructions à usage d'habitat sont admises.

Afin de répondre à la demande d'urbanisation de ce secteur, des travaux de voirie et de réseaux divers seront réalisés par la Ville, sur le chemin d'exploitation traversant la zone, afin de desservir les parcelles attenantes, pour un montant de 33.400,50 € HT. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'engager la réalisation des travaux sur le secteur de Soulouze
- de fixer à 80 % la part du coût total HT de ces travaux mis à la charge des propriétaires des terrains situés en bordure de cette voie, au prorata des surfaces concernées.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9 - Modifications de domanialité – Lancement de l'enquête publique préalable à la modification de l'emprise d'un chemin rural et au classement de voies, espaces communs et espaces verts

Rapporteur : R. REMAUD

Le Conseil est appelé à autoriser le lancement d'une enquête publique préalable :

1. à la modification de l'emprise du chemin rural de La Bretèche au Faon (échange foncier entre les consorts FAVROU et la Ville).
2. au classement de 13.852 m² de voies, espaces communs et espaces verts autour de la placette commerciale de la Généraudière.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10 - Modifications de domanialité après enquête publique – Aliénation et déclassement de parcelles

Rapporteur : M. NARIOO

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 avril au 6 mai 2003, le Conseil est appelé :

1 – A émettre un avis favorable :

- à l'aliénation d'une parcelle de 139 m² située lotissement Bellevue-du-Bourg.

2 – A prononcer le déclassement du domaine public :

- d'un délaissé de terrain de 176 m² situé zone Bell
- d'un délaissé de voirie communale de 480 m² situé lieu-dit Les Chauvières aux Ajoncs
- d'un délaissé de voirie communale de 380 m² situé route de Nantes
- d'une partie d'espaces verts de 464 m² située aux Jaulnières

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11 - Acquisition d'un terrain à la SA SEDECO - rue d'Ecquebouille

Rapporteur : M.N. MANDIN

La Ville a acquis une emprise foncière en 2001, située sur les berges de l'Yon, rue d'Ecquebouille. Cette opération doit permettre à la Communauté de Communes du Pays Yonnais de réaliser l'aménagement d'un cheminement entre la société SEDECO, le Boulevard des Etats-Unis et la rue d'Ecquebouille. Cependant, le projet établi nécessite une emprise foncière supplémentaire de 105 m². La société SEDECO accepte de céder à la Ville cette parcelle à titre gratuit, sous réserve de la réalisation de certains aménagements par la Communauté de Communes du Pays Yonnais, en limite du cheminement projeté et de son terrain. Le Conseil est appelé à approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12 - Acquisition de la propriété PICARD – 280 rue Roger Salengro

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à accepter l'acquisition à Monsieur PICARD d'un ensemble immobilier situé 280 rue Roger Salengro, afin de constituer une réserve foncière dans le centre du quartier de Saint-André-d'Ornay. Le prix d'acquisition de cette propriété, d'une contenance totale de 2342 m² est fixé à 160.000 euros, majoré des honoraires de l'agence immobilière.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : L. CAILLAUD

13 - Acquisition d'un terrain à la SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE – Lieu-dit Saint-Eugène

Rapporteur : M. NARIOO

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'acquisition à titre gratuit, d'un terrain de 4 m² appartenant à la SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE, situé dans l'emprise foncière nécessaire au prolongement du boulevard Léon Martin et à son raccordement par un giratoire sur le CD 80.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14 - Mise à disposition de terrain et servitude de passage au profit d'EDF – Services Vendée lieu-dit La Vrignaie – Chemin rural du Manège

Rapporteur : R. REMAUD

Le Conseil Municipal est appelé à accepter la mise à disposition d'EDF – Services Vendée d'une emprise foncière de 6 m² pour l'implantation d'un poste transformateur et autoriser le passage en souterrain d'un câble de 400 volts sur 70 mètres linéaires, chemin rural du Manège (lieu-dit La Vrignaie).

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15 - Attribution d'une subvention d'investissement à la SAEML ORYON pour la réalisation de 2 programmes immobiliers

Rapporteur : C. PERRET

Il est proposé au conseil municipal de verser à la SAEML ORYON une subvention pour la réalisation de deux programmes immobiliers :

- Le 1^{er} consiste à réaliser un immeuble R+3 composé de 19 logements collectifs, au centre ville, rue Haxo. Le montant de la subvention d'équilibre s'élève à 92.820 euros pour un coût total de l'opération de 928.202 euros TTC.
- Le 2^{ème} projet concerne la réalisation d'un ensemble immobilier, situé Place Bonin (quartier de Saint André d'Ornay) comprenant cinq logements individuels et un immeuble collectif de cinq logements. Le prix de revient de l'opération est évalué à 670.740 euros TTC. Le montant de la subvention d'équilibre s'élève ici à 130.541 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal de participer à ces investissements en versant une subvention totale de 223.361 euros.

J. GALLOCHER demande des précisions sur l'information qui doit être donnée au Conseil Municipal sur la gestion de la S.E.M.

M. LE MAIRE indique que, conformément à la loi un rapport annuel d'activités est présenté au Conseil Municipal suite à la clôture de l'exercice de la SEM en Juin.

J. GALLOCHER rappelle la demande du groupe La Roche au Cœur concernant un poste d'administrateur au sein de cette SEM.

M. LE MAIRE précise que la mise en œuvre de cette disposition, pour un poste d'administrateur ou d'observateur, est liée à l'augmentation du capital et à la répartition de ce capital entre les différents actionnaires. Le Conseil Municipal sera donc appelé à se prononcer, le moment venu, sur la désignation des représentants de la ville pour siéger dans cette instance.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16 - Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON pour la réalisation d'un local abritant un groupe électrogène - Foyer pour personnes âgées du Moulin Rouge

Rapporteur : F. VIGNAULT

Afin de financer la réalisation d'un local électrogène au foyer pour personnes âgées « Le Moulin Rouge », la SAEM ORYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : PAM

Montant total du prêt : 64.110 euros

Garantie accordée : 100 %

Durée : 15 ans

Taux d'intérêt annuel : 4,20 %

Le conseil est appelé à approuver cette garantie.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17 - Aéroport des Ajoncs – Redevances aéroportuaires - Tarification

Rapporteur : M. NARIOO

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la nouvelle tarification applicable à partir du 1^{er} juin 2003, des redevances aéroportuaires, sur proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, gestionnaire de l'équipement. Il est proposé de faire évoluer les tarifs d'environ 3 %.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE précise qu'un débat sur la politique de développement aéroportuaire aura lieu lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

18 - Aéroport des Ajoncs – Sous-traité de gestion avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

Rapporteur : M. NARIOO

Pour l'organisation et la gestion de l'Aéroport des Ajoncs, la Ville et l'Etat ont conclu en 2002 une convention portant mutation domaniale pour une durée de 30 ans.

Il est proposé, dans ce cadre, de confier la gestion de l'aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie en concluant un sous-traité de gestion, avec cet organisme.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19 - SAEML ORYON – Augmentation du capital

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Le conseil d'administration de la SAEML ORYON se propose de convoquer une assemblée générale mixte pour proposer aux actionnaires :

- une augmentation de capital à hauteur de 240.000 euros par incorporation de réserves (le capital est actuellement de 800.000 euros) et une évaluation de la valeur nominale de l'action à 26 euros (elle est actuellement de 20 euros)
- une augmentation de capital à hauteur de 700.000 euros en numéraire

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.1 du code général des collectivités territoriales, ces modifications nécessitent une décision préalable du conseil municipal de la ville, actionnaire de la SAEML ORYON.

Le conseil sera également appelé à se prononcer sur le montant maximum de la participation de la ville à l'augmentation du capital, soit 251.000 euros.

M. LE MAIRE rappelle que l'objectif est notamment de permettre aux anciens actionnaires de Roche-Développement, de réintégrer s'ils le souhaitent la nouvelle structure. Ce dossier sera à nouveau soumis au Conseil Municipal lorsque les décisions des autres actionnaires seront connues.

P. BOURSIER indique que le groupe La Roche Claire ne peut soutenir cette délibération pour les raisons suivantes :

- Un déficit total d'information :

Les élus du groupe La Roche Claire n'ayant pas accès aux documents comptables d'ORYON, ne sont pas en mesure de vérifier la validité des chiffres annoncés dans la délibération. Cette situation est d'autant plus gênante que ce type de société capte à l'heure actuelle une part conséquente du financement public, et est souvent exposée à des mésaventures financières. En effet, par le passé, la collectivité a dû renflouer les caisses de la SEM précédente, à savoir la SEMYON

- L'évolution de l'activité ORYON :

Le sentiment des élus de La Roche Claire est que d'une part la SEM échappe de plus en plus au contrôle des élus, puisque les élus des oppositions ne sont pas représentés au sein du Conseil d'Administration de cette structure, et d'autre part que cette SEM devient "un lieu de transaction et de marchandage avec les intérêts privés".

Ainsi, on constate que les ateliers relais se multiplient à La Roche-sur-Yon avec des usages de plus en plus dévoyés. A ce titre, on voit des entreprises :

- qui demandent des reports de loyers
- qui demandent ensuite des avantages au moment du rachat de leur équipement
- qui arrivent à imposer aux élus des ateliers relais faits sur mesure (exemple : ALLIANCE SANTE qui a obtenu des aménagements sur mesure à hauteur de plus d'un million d'euros financés sur fonds publics),

et ceci sans aucune garantie en terme de création d'emplois, ni en terme de pérennité de l'entreprise sur le territoire de la collectivité.

La majorité municipale met en avant les créations d'emplois, mais on constate aujourd'hui que les emplois créés à La Roche-sur-Yon sont massivement des emplois précaires et des emplois à temps partiel contraint.

P. BOURSIER rappellent les propos de **M. LE MAIRE** indiquant que les élus de la majorité municipale étaient plutôt des libéraux. Il précise que les élus de Roche-Claire, face à cette politique de démembrement de l'action publique, souhaitent récupérer leur pouvoir d'élus et accéder aux chiffres.

Il convient donc :

- que les élus des oppositions soient présents au sein du Conseil d'Administration de la SEM. Il lui paraît invraisemblable en effet que cette structure qui capte énormément de finances publiques échappe totalement au droit de regard des oppositions.
- qu'un bilan sérieux de l'action d'ORYON, notamment dans le domaine de l'emploi, soit réalisé, en prenant en compte à la fois l'aspect quantitatif et qualitatif, pour pouvoir mesurer le coût des aides multiples en direction des entreprises au regard des « emplois soit-disant créés ».

Il regrette que l'on demande aux élus de prendre une position sur ce dossier, sans avoir accès aux données les plus importantes, sachant que les chiffres clés concernant ORYON ne seront communiqués qu'en Juin.

M.S. CAILLETEAU rappelle que lorsque la Ville aménage un atelier relais, elle récupère le coût de ces aménagements au travers des loyers versés par l'entreprise concernée.

Pour **P. BOURSIER**, les loyers compensent l'investissement seulement si l'entreprise reste. La Ville n'a aucune garantie et assume seule le risque.

M.S. CAILLETEAU indique que des garanties sont prises dans ce domaine. Ce type de fonctionnement est tout-à-fait logique.

Concernant les chiffres relatifs à l'augmentation de capital, **M.S. CAILLETEAU** redonne lecture des éléments contenus dans le projet de délibération, et indique que la Ville, qui disposait jusqu'alors 72,1 % du capital plafonnera désormais son capital à 57 %.

M. LE MAIRE fait les remarques suivantes :

- Concernant le contrôle des SEM :

Ces sociétés sont soumises au contrôle habituel du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale, et d'un Commissaire aux Comptes qui valide les comptes. Ce qui a été précédemment indiqué en terme de suspicion est donc sans fondement.

- Concernant les ateliers relais :

On remarque, de la part des élus de La Roche Claire, une position idéologique, tendant à considérer que la puissance publique ne devrait pas intervenir dans le domaine du développement économique et de l'emploi. Or, il est de la responsabilité de la Ville, et la majorité municipale l'assume, d'essayer d'anticiper et de prendre des risques calculés dans ce domaine, pour faciliter le développement économique.

En effet, les locaux disponibles destinés aux entreprises sont peu nombreux et souvent inadaptés.

M. LE MAIRE se réjouit que l'entreprise citée par P. BOURSIER précédemment, ait souhaité se maintenir à La Roche-sur-Yon, s'y développer, et que la majorité municipale ait œuvré pour maintenir ces 65 emplois, sachant que les loyers versés par cette entreprise correspondent aux loyers d'équilibre. La Ville continuera donc à développer des ateliers relais et à démontrer son attractivité économique.

**QUESTION ADOPTEE PAR 39 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE CLAIRE**

20 - Cession du bâtiment A de l'usine relais n° 30 – Centre d'activités René Coty au profit de la société SLIBAIL IMMOBILIER

Rapporteur : M. RODDE

Dans sa séance du 26 mars 2003, le Conseil Municipal a accepté la vente du bâtiment A de l'usine-relais n° 30, centre d'activités René Coty, au profit de la société SLIBAIL IMMOBILIER, crédit-bailleur de l'entreprise AMS occupante des locaux. Cependant, préalablement à la levée de la promesse de vente, le Conseil est appelé à se prononcer sur la déduction du prix de vente (392.690,86 € HT net vendeur) du montant du capital amorti au titre de l'indemnité due par AMS au titre de l'occupation des locaux, depuis la fin de la convention de mise à disposition des locaux (soit le 1^{er} juillet 2002) et jusqu'à la date de signature de l'acte de vente à intervenir avec la société SLIBAIL IMMOBILIER.

**QUESTION ADOPTEE PAR 39 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE CLAIRE**

M. RODDE souhaite réagir sur la remarque de J.L. BATIOT relative à l'étude sur l'évolution de l'aérodrome. Pour **M. RODDE**, considérer qu'un aérodrome n'a d'utilité que pour les chefs d'entreprises est totalement réducteur.

En effet, compte-tenu du développement de compagnies aériennes dites « Low Cost » c'est-à-dire « à Bas Coût », tous types de population sont concernés par un tel équipement.

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil Municipal du retrait de l'ordre du jour de la question N° 21 relative au contrat de crédit-bail avec la société METAFIL. Ce dossier avait fait l'objet de délibérations lors des séances du Conseil des 2 octobre et 10 décembre 2002, dans la mesure où la société METAFIL, dépendante à hauteur de 80 % des commandes du groupe BRANDT, était en situation difficile durant la période d'absence d'activités d'ESSWEIN.

Ces différentes délibérations pouvaient aujourd'hui être remises en cause, compte-tenu de l'annonce de la cessation d'activités de cette entreprise en Juin 2003.

La Ville a alerté l'Etat sur cette question, en demandant que le processus de reclassement prévu pour ESSWEIN puisse également s'appliquer pour cette entreprise sous-traitante, la cessation d'activités étant une des conséquences de la crise de l'électro-ménager Brandt-Moulinex.

Compte-tenu des assurances obtenues et du contrôle du Trésorier Payeur Général sur ce dossier, les délibérations antérieures qui permettent de commercialiser les bâtiments relais, sont maintenues.

Cela permettra à la Ville de récupérer les loyers et de faire en sorte que la cessation d'activités s'effectue dans les conditions les moins défavorables possibles. C'est la raison pour laquelle la question n° 21 de l'ordre du jour de la présente séance, est retirée.

P. BOURSIER fait part de son étonnement sur cette question qui avait été ajoutée à l'ordre du jour de la commission et qui est retirée de l'ordre du jour aujourd'hui. Il s'agissait de la 4^e fois que le Conseil Municipal était amené à débattre du dossier METAFIL en 2 ans.

P. BOURSIER demande qu'un point financier très précis soit effectué, en commission ou en Conseil Municipal, sur le coût pour la collectivité du soutien accordé à METAFIL. Il précise que, dans certains cas, il faut en effet soutenir les entreprises, mais encore faut-il que les élus aient accès aux données chiffrées, avant de se prononcer.

M. LE MAIRE note que les élus n'ont pas à se prononcer sur ce dossier puisqu'il est retiré de l'ordre du jour et que les délibérations précédentes sont maintenues.

Pour autant, **P. BOURSIER** demande des chiffres et des bilans sur ce dossier METAFIL, ainsi que sur la gestion des ateliers relais.

M. LE MAIRE indique que ces éléments ont été communiqués lors des délibérations précédentes.

22 - Agenda 21 – Troisième appel à projet – Candidature de la Ville

Rapporteur : P. REGNAULT

La Ville de La Roche-sur-Yon a, au cours de la dernière décennie, posé des jalons afin de créer des outils pour un développement durable du territoire de la Ville. Elle souhaite aujourd'hui s'engager plus avant et lance l'élaboration de son Agenda 21 Local. La cohérence de l'action municipale, doit être assurée dans toutes les composantes du développement durable. A cet effet, le projet de développement de la Ville se compose de 7 volets thématiques :

- un volet urbain
- un volet économique
- un volet environnemental
- un volet social
- un volet animation
- un volet démocratie locale
- un volet transports-déplacements

3 aspect transversaux s'y intègrent :

- les finances
- le personnel
- les relations internationales

Parallèlement, le Gouvernement souhaite placer le développement durable au cœur de l'action publique et s'engage à soutenir l'élaboration et la réalisation d'Agendas 21 Locaux. Dans ce cadre, il lance un 3^{ème} appel à projets « outils et démarche en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux » (dans le prolongement des 2 premiers lancés en 1997 et en 2000). Ce 3^{ème} appel doit rendre compte de la progression des pratiques de développement durable et du besoin d'expérimentations concrètes. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la Ville à cet appel à projet.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23 - Gestion du Centre d'Expositions des Oudairies et de la Salle des Fêtes du Bourg-sous-la-Roche – Marché de prestations de services – Autorisation de signature

Rapporteur : R. GUILLET

La gestion des Espaces Rencontres du Centre d'Expositions des Oudairies et de la Salle des Fêtes du Bourg-sous-la-Roche est assurée par la SAEML ORYON dans le cadre d'une délégation de service public depuis le 1^{er} juin 1998. Celle-ci arrive à échéance le 31 mai 2003. Par délibération du 26 juin 2002, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une procédure de marché public en vue de la conclusion d'un marché de prestations de services relatif à la gestion de ces équipements, pour une durée de 3 ans.

La procédure ayant été déclarée infructueuse, une procédure de marché négocié a été lancée. Une négociation a été engagée avec ORYON, seul concurrent. Le marché a été arrêté à la somme de 815.000 € HT/an. Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

P. BOURSIER, concernant la gestion de la salle des fêtes du Bourg, signale que les riverains de cet équipement sont confrontés à un problème très important de pollutions sonores, dans la mesure où les normes légales en terme de production de bruit ne sont pas prises en compte. Devant cette situation, intenable pour un certain nombre de familles, on peut se demander si l'objectif est de rentabiliser à tout prix cet équipement un peu désuet, ou de prendre en compte la dimension du service public et de respecter les citoyens.

Lorsque les riverains signalent ces faits aux services municipaux, il leur est répondu de faire une pétition. Les élus de La Roche Claire tenaient à signaler ce type de problème pour illustrer la question de la délégation de service public, et souhaiter que cet équipement soit géré avec le souci d'un véritable service public, ce qui n'est pas le cas actuellement.

P. BOURSIER considère que les problèmes d'accoustique de cette salle des fêtes nécessiteraient probablement des investissements importants. Il précise néanmoins qu'il existe actuellement des procédés techniques simples, comme ceux utilisés à Villers-Cotterêts, par exemple, qui permettent de couper l'alimentation électrique lorsque le taux de décibels devient trop important.

P. REGNAULT indique qu'un procédé de ce type est installé à la Patinoire.

P. BOURSIER regrette que ce système ne soit pas mis en place dans la Salle des Fêtes du Bourg. En effet, ce problème est important et pose plus généralement la question des missions qui sont confiées à ORYON et la façon dont cette société les réalise.

D. HILLIER indique que la gestion de cet équipement n'entre pas dans une démarche de rentabilité à tout prix, mais répond à une demande qui est énorme. Il faut être attentif sur cette question, mais il convient de ne pas oublier toutes les personnes qui font acte de responsabilité dans ce domaine, et qui font en sorte que les différentes utilisations de cet équipement se passent dans de bonnes conditions.

QUESTION ADOPTÉE PAR 32 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE CLAIRE

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET, Y. HELARY, M. RODDE en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BROCHARD, C. BOURGOIN au titre du pouvoir donné par J. SOULARD

24 - Développement Local - Marché de prestations de services - Autorisation de signature

Rapporteur : R. GUILLET

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 octobre 2002 a approuvé le principe visant à confier des prestations de services pour le développement local et a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres. L'appel d'offres s'étant avéré infructueux, il a été décidé de lancer une procédure de marché négocié. Les négociations ont été engagées avec la SAEM ORYON, seule concurrente. La dernière offre présentée par la SAEM ORYON s'élève à un montant annuel de 310.041,47 € TTC pour la première année et de 297.621,01 € TTC pour les deuxième et troisième années. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ce marché avec ORYON.

QUESTION ADOPTÉE PAR 32 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE CLAIRE

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET, Y. HELARY, M. RODDE en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BROCHARD, C. BOURGOIN au titre du pouvoir donné par J. SOULARD

25 - Prolongement du boulevard Léon Martin – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : R. GUILLET

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 2003 a décidé du lancement de la procédure d'appel d'offres pour le prolongement de cette voie entre le giratoire Guy Mignonneau et la RD 80 (entre le quartier du Coteau et le Bourg-sous-la-Roche). La Commission d'appel d'Offres dans sa séance du 15 avril 2003 a attribué les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

SACER pour le lot 1 (voirie) : 255.921,75 euros TTC

SEDEP pour le lot 2 (assainissement / adduction d'eau) : 113.010,04 euros TTC

CHUPIN pour le lot 3 (espaces verts) : 55.112,42 euros TTC

A l'issue de la procédure, le Conseil est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26 - Réhabilitation du stade Henri Desgrange – Autorisation de signature des marchés – Avenant n° 3 à la convention de mandat avec ORYON

Rapporteur : R. GUILLET

La société ORYON mandataire de la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé la procédure d'appel d'offres pour la réhabilitation du stade, conformément aux dispositions du code des marchés publics. Le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 avril 2003 a autorisé ORYON à signer 21 des 23 marchés constituant le dossier travaux.

Deux lots infructueux ont fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 mai 2003 a retenu les entreprises suivantes :

Lot n° 5	- Métallerie	FAVREAU – SA	pour 441.755,21 € HT
Lot n° 11	- Carrelage faïence	OCEAN CARRELAGE	pour 153.942,15 € HT

La préparation du chantier a permis d'établir le planning précis de l'opération et des dépenses affectées aux travaux. L'annexe 3 de la convention de mandat fixant l'échéancier prévisionnel des dépenses est modifiée en conséquence. Le montant global de l'opération 6.942.891,00 € HT soit 8.303.697,00 € TTC reste inchangé. Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser la signature des marchés
- autoriser M.S. CAILLETEAU à signer l'avenant n° 3 à la convention de mandat entre la Ville et ORYON.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT, C. PERRET, Y. HELARY, M. RODDE en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BROCHARD, C. BOURGOIN au titre du pouvoir donné par J. SOULARD

27 - Acquisition de documents tous supports par la Ville – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : R. GUILLET

Le Conseil Municipal dans sa séance du 4 octobre 2002 a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de marchés à bons de commande pour l'acquisition de documents tous supports (destinés essentiellement à la médiathèque).

La commission d'appel d'offres du 18 avril 2003 a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1	Documentaires adultes	ALIZES – SFL (93 301 Aubervilliers)
Lot 2	Fictions adultes	ALIZES – SFL (93 301 Aubervilliers)
Lot 3	Livres régionaux	Lot infructueux
Lot 4	Livres jeunesse	ALIZES – SFL (93 301 Aubervilliers)
Lot 5	Bandes dessinées	LIBRAIRIE 85000 (85000 La Roche-sur-Yon)
Lot 6	CD AUDIO	CD Mail (95523 Cergy Pontoise)
Lot 7	VHS et DVD	A.D.A.V. (75020 Paris)
Lot 8	Cd roms	A.D.A.V. (75020 Paris)

Le Conseil est donc appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28 - Maintenance des 3 autocommutateurs Alcatel 4400 – Procédure de mise en concurrence simplifiée – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : R. GUILLET

La Ville a acquis 3 autocommutateurs ALCATEL en juin 1997 auprès de la société COFRATEL pour l'Hôtel de Ville, le Centre Technique Municipal et le bâtiment situé sur Pierre Bérégovoy. Après une première année sous garantie, la maintenance a été confiée à cette même société pour 5 ans. Ce marché arrivant à échéance le 30 juin 2003, le Conseil dans sa séance du 5 février 2003 a lancé une procédure de mise en concurrence simplifiée, pour une année, avec possibilité de reconduction expresse dans la limite de 3 ans. Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'autoriser M. LE MAIRE à signer ce marché avec la société COFRATEL pour un montant annuel de 13.476,24 € TTC.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29 - Acquisition de fournitures scolaires – Procédure de mise en concurrence simplifiée – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : R. GUILLET

La Ville réalise les achats de fournitures scolaires nécessaires aux activités des classes des écoles maternelles et élémentaires publiques. Pour l'année scolaire 2003 / 2004, le Conseil dans sa séance du 5 février 2003 a lancé une procédure de mise en concurrence simplifiée en vue de l'établissement d'un marché à bons de commande, pour une durée d'un an avec un montant minimum de 50.000 € TTC et un montant maximum ramené à 85.000 € TTC au lieu de 200.000 €. Après avis de la commission d'appel d'offres du 7 mai 2003, le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la réalisation de cette procédure et à autoriser **M. LE MAIRE** à signer le marché correspondant avec la société FRIMAUDEAU.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30 - Maintenance du logiciel Facturation Multi Services – Marché négocié

Rapporteur : R. GUILLET

Le marché de maintenance du logiciel de facturation multi services auprès de la société SISTEC arrive à son terme le 30 juin 2003. Cette maintenance permet à la Direction des Systèmes d'Information de garantir l'évolution du logiciel FMS et une assistance en cas de problème sur le logiciel. Après l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe du renouvellement de cette maintenance pour une durée de cinq ans avec la société SISTEC par le biais d'un marché négocié, conformément à l'article 35.III.4° du code des marchés publics pour un montant annuel de 2662,30 € TTC et d'autoriser M. LE MAIRE à signer ce marché.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31 - Plan départemental de sécurité routière 2003 – Programme local entre l'État et la Ville

Rapporteur : M. NARIOO

Le plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) a permis depuis 1987, de développer localement des actions visant à réduire les causes et les effets de l'insécurité. Dans ce cadre et depuis 1990, la Ville de La Roche-sur-Yon participe à un programme local de sécurité routière par le biais d'un contrat avec l'Etat. Pour 2003, les actions proposées sont les suivantes.

- Action auprès du personnel municipal.
- Intervention auprès des seniors (renouvellement de l'opération « Pas d'âge pour bien se conduire »).
- Campagne d'affichage destinée à tous les publics sur le thème de la sécurité routière.

Le coût total de ces actions est estimé à 7.500 euros, cofinancés à parts égales entre la Ville et l'État. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce programme d'actions pour 2003.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32 - Forum Europe Jeunesse – Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

Rapporteur : F. ORDONNEAU

Dans le cadre de la promotion de la citoyenneté européenne, de l'appui à la mobilité internationale des jeunes et du renforcement du réseau REVE, un groupe de 60 jeunes européens de 15 à 17 ans, issus de la Roche-sur-Yon et de 5 de ses villes partenaires européennes (Gummersbach, Coleraine, Oulainen, Caceres et Costache Negri) est constitué pour une durée d'un an, à partir de juillet 2003.

Les principaux objectifs de ce Forum Europe Jeunesse sont de susciter la réflexion et l'expression des jeunes de l'Union Européenne, de mettre en valeur la diversité culturelle de l'Union et de marquer l'ouverture européenne de la Ville à l'occasion de son bicentenaire.

Cette action se déclinera en trois temps de rencontre d'une durée d'une semaine (dont le 1^{er} se déroulera à la Roche-sur-Yon du 20 au 27 juillet 2003). Dans l'intervalle, les travaux continueront par le biais de la constitution d'un site Internet commun. Une rencontre préalable des coordonnateurs aura lieu à la Roche-sur-Yon les 24 et 25 mai prochains.

Le conseil est donc appelé à approuver la participation de la Ville au forum Europe Jeunesse et autoriser une demande de subvention auprès de l'Union Européenne.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE indique avoir assisté la semaine précédente à l'assemblée générale des Communes et Régions d'Europe, en Pologne. Il estime nécessaire de redonner un sens à l'Europe. En effet, au-delà des débats institutionnels actuels, les motivations de la construction européenne ont été perdues de vue. Des réalisations comme le Forum Europe Jeunesse, même modestes, contribuent pleinement à lui donner un sens.

L. CAILLAUD regrette que les journées de l'Europe n'aient pas eu plus d'ampleur cette année. Aujourd'hui, les jeunes ne perçoivent plus les mêmes motivations de la construction européenne que leurs prédécesseurs, au moment de la création de l'Institution. Il serait donc intéressant d'organiser une exposition ou un forum avec des intervenants extérieurs sur ce thème pour une meilleure sensibilisation.

M. LE MAIRE estime effectivement nécessaire d'organiser une manifestation de ce type, notamment sur le thème de l'élargissement. Ce dernier sera d'ailleurs évoqué pendant les cérémonies du bicentenaire. Il est nécessaire d'organiser ce travail civique et politique en 2004, l'année de l'élargissement de l'Europe et de l'intégration de pays qui ont parfois une histoire militaire et institutionnelle liée à Napoléon.

D. HILLIER rappelle qu'outre les journées de l'Europe, la Maison du Monde et des Citoyens offre de véritables ressources en la matière. Il s'y tient actuellement une exposition sur l'élargissement de l'Europe. Cette exposition sera d'ailleurs disponible pour les établissements scolaires et les associations de quartiers dès qu'ils en feront la demande. Pour le semestre à venir, le planning est déjà très bien rempli.

F. ORDONNEAU estime que dans le cadre des rencontres du Forum Europe Jeunesse apparaissent d'ores et déjà des projets qui répondent à ce besoin.

33 - Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations sportives

Rapporteur : Y. ROULEAU

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes à diverses associations sportives à l'occasion de manifestations exceptionnelles.

800 € au Hockey Glace Yonnais pour l'organisation de la finale du Championnat de France Juniors Excellence les 11, 12, 13 avril dernier à la Patinoire Arago.

250 € à l'association New School pour une animation « street » le 7 juin prochain.

1000 € à La Roche-sur-Yon Vendée Handball pour la participation de son équipe masculine des moins de 18 ans aux phases finales du Championnat de France qui l'ont conduit à plusieurs déplacements en France.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34 - Opération sport vacances – Organisation d'un déplacement aux championnats du monde d'athlétisme à Paris – Prise en charge des dépenses

Rapporteur : Y. ROULEAU

La Ville souhaite à l'occasion des championnats du monde d'athlétisme organisés du 23 au 31 août 2003 à Paris, proposer à 45 enfants yonnais de 7 à 13 ans et 5 accompagnateurs un week-end complet pour assister à cet événement sportif international. Ces jeunes inscrits dans les centres de loisirs seraient pour partie retenus par un tirage au sort organisé à partir des territoires des 5 conseils de quartiers existants et pour les autres à l'issue d'une animation d'athlétisme prévue en lever de rideau du meeting national d'été se déroulant au stade Jules Ladoumègue. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge l'ensemble des frais occasionnés par ce déplacement estimés à 10.000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35 - Schéma local d'animation – 2^{ème} plan d'actions 2003

Rapporteur : G. BOURMAUD

Dans le souci de faire de La Roche-sur-Yon une ville encore plus animée, une réflexion a été conduite en 1999, en partenariat avec les représentants des acteurs locaux concernés, afin de mettre en évidence les caractéristiques de l'animation à La Roche-sur-Yon. Depuis ce diagnostic, un programme de soutien aux animations locales est mis en œuvre chaque année.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 26 mars 2003 a approuvé un premier plan d'actions pour l'année 2003. Il lui est proposé d'en approuver un 2^{ème} incluant les subventions suivantes :

- 3.416 € à l'association La Soulière pour la mise en place de « La Guinguette de Moulin Sec » (animation et bals les mercredis 9, 16, 23 et 30 juillet).
- 4.300 € à l'association Cadence pour l'organisation de l'action « Les Halles de la Danse » le 24 mai 2003 sur le parvis des Halles.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36 - Approbation des tarifs de l'Ecole Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique

Rapporteur : G. BOURMAUD

L'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique est un établissement d'enseignement artistique qui assure 698 heures d'enseignement par semaine pour l'année scolaire en cours pour 3900 élèves selon la répartition suivante :

- Enseignement spécialisé et activités d'éveil (musique, danse, art dramatique) : 908 élèves
- Interventions en milieu scolaire : 2800 élèves (20 écoles primaires)
- Ateliers dans le cadre du Contrat Éducatif Local et du Contrat Temps Libre : 192 élèves.

Pour l'année scolaire 2003-2004, il est proposé de réviser les tarifs. Les modalités d'inscription définies dans la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2000 restent identiques à l'exception des frais de dossiers qui sont supprimés. Il est proposé au Conseil Municipal :

1. Une augmentation des frais de scolarité de 2 % pour les élèves inscrits en enseignement spécialisé, en éveil musical et / ou chorégraphique et dans les ateliers de pratiques collectives.
2. Une augmentation des frais de location des instruments de musique de 2 %.
3. Une exonération des droits de scolarité et des frais de location d'instruments pour les élèves participant aux services requis pour les cérémonies patriotiques et commémoratives.

M. LE MAIRE signale qu'il existe une tarification différenciée entre les élèves habitant La Roche-sur-Yon et ceux qui habitent à l'extérieur. La Ville sollicite les communes pour financer la différence, ce qui est accepté par un certain nombre de collectivités.

G. BOURMAUD indique que d'autres communes refusent, estimant offrir l'équivalent, ce dont il doute sur le plan pédagogique, du fonctionnement et de la qualité des enseignements.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37 - Approbation des tarifs de l'École Municipale d'Art

Rapporteur : F. BERNIER

L'école municipale d'art propose une formation (éveil, sensibilisation et perfectionnement) aux pratiques plastiques ouvertes à tous les publics, sous la forme de cours et d'ateliers dans les disciplines suivantes :

- couleur et graphisme
- volume
- technique de reproduction de l'image
- histoire de l'art

La fréquentation de l'école est en hausse forte depuis 1999 (+ 60 %) avec un effectif de 163 élèves pour 2002-2003.

Il est proposé au Conseil de réviser les tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2003-2004, à savoir :

- maintien des frais de dossier reçus lors de l'inscription (montant : 7,62 €).
- augmentation des droits de scolarité de 2 %.
- création d'un tarif pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38 - Création du conseil d'établissement de l'Ecole Municipale d'Art

Rapporteur : F. BERNIER

Il est proposé au Conseil de créer un Conseil d'Etablissement composé de 16 membres pour l'Ecole Municipale d'Art. Les modalités de fonctionnement de cette instance consultative sont également soumises au Conseil.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39 - Personnel Municipal - Autorisation de remisage d'un véhicule de service à domicile pour certains postes

Rapporteur : B. VIOLAIN

Par délibération du 12 décembre 2001, le conseil a autorisé le remisage de véhicules de service au domicile de certains agents municipaux occupant des postes à contraintes et en a fixé la liste.

L'évolution de l'organisation et des missions des services municipaux nécessitent la mise à jour de cette liste. Il convient d'y ajouter 5 postes de correspondants de quartiers, celui de Directeur de l'Administration Générale et de supprimer dans cette liste celui de Directeur des Systèmes d'Information. Il est demandé au Conseil d'approuver ces modifications.

G. COUTURIER souhaite une grande vigilance de ces autorisations, qui peuvent donner lieu parfois à « certains dérapages » et à des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Sur les propositions faites, seule celle concernant le Directeur de l'Administration Générale semble justifiée pour élus du groupe La Roche au Cœur.

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE des groupes LA ROCHE AU CŒUR ET LA ROCHE CLAIRE**

40 - Adhésion de la Ville à l'association du Mouvement Français pour la Qualité

Rapporteur : M. LABROUSSE

L'unité centrale de production du Centre Municipal de Restauration est certifiée ISO 9001. Afin de se tenir informée sur les dispositions réglementaires, législatives et obtenir différents conseils, la Ville souhaite adhérer à l'association Mouvement Français pour la Qualité. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 230 € pour l'année 2003. Le Conseil est appelé à accepter l'adhésion de la Ville à cette association.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41 - Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : R. GUILLET

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions, accomplies dans l'intérêt de la commune, par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2001 complétée par la délibération du 15 Mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE souhaite remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur les dossiers et notamment sur celui du schéma de cohérence.

Il fait 2 observations complémentaires :

- Sur le Carnaval :

Il regrette malgré la qualité de l'organisation et la bonne ambiance générale, la fin des manifestations rendue plus délicate à cause des intempéries. Il souhaite qu'un travail soit mené avec les différents organisateurs sur les conditions dans lesquelles il est possible de trouver des solutions alternatives quand il y a des manifestations de plein air. L'option des Oudairies pourrait être avancée, le repas aurait pu y avoir lieu.

- Les attentats de Casablanca :

M. LE MAIRE évoque ces attentats et les victimes. Il souhaite traduire la solidarité du Conseil Municipal avec ses collègues de Casablanca et affirmer que La Roche-sur-Yon est un territoire où toutes les confessions ont leur place, mais où chacun doit respecter les règles qui s'attachent à la République Française, notamment en ce qui concerne la gestion des lieux de culte et la laïcité. Les élus doivent être extrêmement fermes à l'égard de toute dérive et il appartient aussi aux représentants de toute cette communauté d'assumer cette fermeté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

LE MAIRE
J. AUXIETTE